

# MÉMOIRES

## DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

### DES CÔTES-DU-NORD.

---

#### I

## LES JETONS DE BRETAGNE

PAR M. FORNIER.

---

### INTRODUCTION

Depuis longues années, on s'est livré à l'étude des monnaies grecques, romaines et seigneuriales. Les pièces des époques plus rapprochées ont aussi captivé l'attention des numismates ; les médailles modernes, elles-mêmes, ont encore été l'objet d'études nombreuses et variées. Le jeton seul restait dédaigné, et ce n'est qu'vers le commencement de ce siècle, postérieurement à 1820, que les amateurs ont compris l'intérêt que peut offrir cette branche de la numismatique.

Dans le principe, les jetons furent confondus avec les méreaux, qui sont d'une toute autre nature ; de là, des confusions, qui peu à peu disparurent et permirent d'attribuer aux jetons l'importance que depuis ils ont conservée.

Dans l'avant-propos de leur traité de l'histoire du jeton, publié au Mans en 1858, MM. Rouyer et Hucher s'expriment ainsi : « Sans présenter à l'étude les spéculations des monnaies,

» la majesté des médailles, les jetons offrent leur genre d'ins-  
 » truction. Ils sont en quelque sorte dans la numismatique,  
 » ce que les anecdotes sont dans l'histoire. Ils rappellent,  
 » sous une multitude infinie de formes, souvent attrayantes,  
 » et parfois piquantes, le souvenir d'hommes et de choses  
 » à propos desquels les monuments métalliques d'un ordre  
 » plus sérieux, seraient vainement consultés ».

Il semble constant aujourd'hui, que, dans le principe, les jetons servaient à compter ; on leur donnait dans les opérations arithmétiques, comme on donne aujourd'hui aux chiffres, une valeur de position ; suivant la place qu'ils occupaient dans des colonnes, ils représentaient des unités, des dizaines, des centaines, et ainsi de suite.

Le mot jeton, du reste, porte en lui-même sa signification : il vient du vieux verbe *jetter, getter*, qui veut dire *compter*. Il est peu de mots, qui aient été orthographiés de tant de manières différentes :

Getoir, gectoir, gettoir, jecton, jetton et jeton, tantôt avec un j, tantôt avec un g.

Les jetons, dans l'origine, étaient en laiton, ou en cuivre ; il y en avait même en plomb. Les jetons en argent sont moins anciens. Quant aux jetons en or, ils sont rares et ont été frappés pour l'usage des rois ou de grands personnages.

Mon intention n'est pas de faire un traité des jetons ; ce travail serait superflu, après les traités publiés par MM. de Longpérier, A. de Barthélemy, Rouyer, Hucher, de Fontenay, de Soultrait, Hermand et autres ; le but auquel j'aspire, est d'attirer l'attention des amateurs sur certaines séries, sur certaines pièces concernant uniquement la Bretagne, et peut-être d'obtenir, avec leur concours, la publication de jetons jusqu'à présent inconnus et intéressant le passé de notre province.

---

On partageait autrefois les jetons en trois grandes classes : les méreaux, les jectoirs, les jetons.

Le *méreau* est très ancien et a été employé à différents usages. Il a servi de bons, et était remis aux ouvriers qui travaillaient aux églises ; puis il devint une espèce de quittance, pour justifier que le prix était acquitté. En dernier lieu, il fut considéré exclusivement comme pièce des chapitres, et comme monnaie conventionnelle des hommes d'église.

Les *jetoirs* ou *gectoirs* furent dans l'origine des coquillages, des pierres, des noyaux. Après de nombreuses transformations, ils ont perdu leur caractère primitif, pour entrer dans la classe des jetons.

Pour simplifier mon travail, je partagerai les jetons en deux grandes classes :

1° les *jetons religieux*, qui comprendront les pièces touchant plus ou moins aux sujets religieux : les méreaux des chapitres, les pièces de mariage et celles des personnages appartenant au culte.

2° Les *jetons civils*, qui se subdivisent en jetons des Ducs, en jetons des Etats, des administrations, des personnages, des corporations et en jetons satiriques.

---

## I. JETONS RELIGIEUX.

---

1° Méreaux.

2° Jetons de Mariage.

3° Jetons d'Evêque.

### 1° MÈREAUX.

On a attribué au chapitre de la cathédrale de Nantes un méreau qui avait été frappé pour perpétuer l'anniversaire de la mort de la reine Anne de Bretagne.

A — + : MONETA : ANNIVERSARIORVM : DP. Dans le champ, grand A couronné entre deux fleurs de lis.

R — + REQUIESCANT (tête de mort couronnée) IN PACE: fleuron : Dans le champ XII (12 deniers), au-dessus, une fleur de lis; au-dessous deux fleurs de lis.

Cuivre. Ma collection.

Le grand A qui se trouve dans le champ du droit est formé d'une manière particulière; au lieu d'un trait droit barrant l'A, il y a une espèce de V, dont les extrémités des deux branches dépassent les jambages de l'A. On peut se demander alors, si on a voulu représenter un A gothique, ou si ce n'est pas la réunion de deux lettres, la lettre V servant en même temps à représenter la barre de l'A.

Le grand A est surmonté de la couronne royale, et la tête de mort, mise au milieu de la légende du revers, est également couronnée. Il s'agit donc d'une personne ayant appartenu à la maison royale de France. Si cette personne est la reine Anne, comment se fait-il qu'il n'y ait aucune moucheure d'hermines sur l'une ou l'autre face ?

Cette lettre A ne peut représenter le mot *anniversariorum* qui est écrit en entier dans la légende, *moneta anniversariorum dp* (de profundis).

Au revers, la légende est au pluriel.

Il faut donc supposer que ce méreau était général, et s'adressait à tous les anniversaires ; mais qu'on le spécifiait, en indiquant dans le champ de la face principale l'initiale du nom de la personne dont on célébrait l'anniversaire. Dans ces conditions, ce méreau rappellerait l'anniversaire de la mort de la reine Anne et serait alors d'un grand intérêt.

## 2° JETONS DE MARIAGE.

L'usage des jetons matrimoniaux remonte jusqu'aux Francs. On les employait tantôt comme monnaie courante, tantôt comme pièces de fantaisie frappées dans des circonstances expresses ; enfin, comme pièces commémoratives, ainsi qu'on le fait encore aujourd'hui.

Ils ont dû être employés en Bretagne, dans tous les temps. Comment se fait-il qu'ils soient si rares ?

Malgré toutes les recherches que j'ai pu faire, je n'en ai trouvé que trois, dont deux font partie de ma collection.

## 1° Jeton du mariage

de Jean marquis d'Espinau avec Marguerite de Scépaux.

A — I. MARQVIS. DESPINAY. COTE. D. DVRETAL.

Ecusson d'argent au lion coupé de gueules et de sinople, armé d'or ; timbré d'une couronne de marquis et entouré du collier de l'ordre de St-Michel.

R — + SIC IVNCTI SVMVS AMORE. A l'exergue :

HOS DVOS CONSERVO 1578. Un cep de vigne avec feuilles et grappes, enroulé à une haute tige de marguerites (allusion au nom de la marquise). Au pied, est couché le lion de Despinay.

Cuivre.

Jean Despinay, fils de Guy et de Louise de Goulaine, épousa Marguerite de Scépaux, comtesse de Duretal.

Ce jeton a rapport, soit à la date du mariage, soit au bonheur de l'union des époux.

## 2° Jeton du mariage

de Charles de Rostaing avec Anne Hurault.

A — fleuron. CHARL. M. E. C. DE ROSTAING. E.

ANNE. HVRAVLT. EP. 1612. Deux bustes en regard, posés sur deux bases carrées. Entre les deux bustes, les deux écus accolés de Rostaing et de Hurault, surmontés d'une couronne de marquis et entourés du cordon du Saint-Esprit, tenants : deux sauvages (de Rostaing, d'azur à la roue d'or surmontée d'une fasce ou triangle aussi d'or);

(de Hurault : d'or à la croix pleine d'azur cantonnée de quatre étoiles de gueules).

R — E. PH. HVRAVLT. C. D. F. E. TRI. DE. ROS-TAING. L. P. — A l'exergue 1589. Deux seigneurs debout, en costume de cour.

Ma collection (cuivre).

Charles, marquis et comte de Rostaing, né le 22 septembre 1572 était le fils de Jean de Rostaing et de Jeanne de Chartres. Il mourut à Paris en 1660, laissant plusieurs enfants de son mariage avec Anne Hurault de Chiverny.

La famille Hurault, originaire du Blesois, s'est fixée en Bretagne à une époque indéterminée.

Un Hurault a été fait marquis de Vibraye en 1625.

Un autre membre de cette famille a été abbé de Paimpont en 1590.

3° Jeton du mariage

de Malo II de Coëtquen, gouverneur de Saint-Malo et de Marguerite Chabot-Rohan.

A — LA. CONTEMPLATION. ET LA POSSESSION DE DIEV. — Femme debout de face, regardant à droite et tenant une torche et un miroir. A droite et à gauche, deux plants de marguerites.

R — X. NOS JVNGIT AMOR. Au centre deux M réunis par un cœur. Au-dessus et au-dessous, S (une s barrée).

Ma collection (écaille).

Malo II de Coëtquen, comte de Combourg, gouverneur de Saint-Malo, a épousé en 1662, Marguerite de Rohan-Chabot, seconde fille de Henri Chabot, comte de Rohan, et de Marguerite, duchesse de Rohan.

Il était fils de Malo I et de Françoise de la Marzelière et il est mort le 24 avril 1679.

Il a eu Malo, marquis de Coëtquen, qui s'est marié deux fois; sa fille du second lit, Louise-Françoise-Maclovie-Céleste de Coëtquen a épousé le duc de Duras et est décédée en 1802. C'est après son décès, que les du Hallay ont pris le nom de Coëtquen, en vertu d'un contrat de mariage du xvi<sup>e</sup> siècle, entre un du Hallay et une Coëtquen. D'ailleurs, ce double nom de du Hallay-Coëtquen est tombé en quenouille; le dernier marquis de du Hallay-Coëtquen, marié deux fois, n'a eu que des filles.

(Renseignements généalogiques fournis par M. Saulnier, conseiller à la Cour).

### 3<sup>o</sup> JETON DE L'ÉVÊQUE DE DOL.

A — † F. DE LAVAL. DEI. GRA. EPS. DOLENSIS.

Ecu écartelé au 1<sup>er</sup> de France; au 2<sup>e</sup> de Montmorency-Laval, d'or à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent, cantonnée de seize alérions d'azur, à la barre de bâtardise brochant; au 3<sup>e</sup> de Montmorency-Laval plein; au 4<sup>e</sup> de Bourbon de France à la bande de gueules. L'écu est timbré d'une croix archiepiscopale, insigne de l'ancienne prééminence du siège de Dol, accostée à dextre d'une mitre précieuse, et à sénestre, d'un casque de profil, marque des comté et seigneurie de Dol, attachés à l'évêché.

R — + CALCVLVS VITÆ. (Le compte de la vie). Et pour âme de cette devise, la mort debout, sa faux étendue, le suaire flottant derrière elle; rébus allégorique du plus haut enseignement comme de la plus grande vérité.

(Cuivre).

Ce jeton fut frappé pour François de Laval, fils naturel de Guy XV, dit Guy XVI de Laval, et d'Anne d'Espinay, filleul de François I<sup>er</sup>, sacré évêque de Dol le 10 novembre 1530 et mort le 2 juin 1554.

J'ai copié la description de ce curieux jeton dans le *Livre doré de l'Hôtel de Ville de Nantes*, par MM. Alexandre Perthuis et de la Nicollière, page 26, qui le déclarent unique. M. Harscouet de Keravel, de Rennes, en possède un exemplaire, qu'il a bien voulu me communiquer. Ce qui m'a per-

mis de contrôler l'exactitude de la description donnée par MM. Perthuis et de la Nicollière.

Je n'admets pas cependant la traduction que ces Messieurs donnent de la devise du revers. Le mot CALCVLVS veut dire *jeton*, et c'est dans ce sens qu'il est employé sur les jetons des Etats, CALCVLI COMITIORVM BRITANNIÆ.

- 1° ...
- 2° ...
- 3° ...
- 4° ...
- 5° ...
- 6° ...
- 7° ...
- 8° ...
- 9° ...
- 10° ...
- 11° ...
- 12° ...
- 13° ...
- 14° ...
- 15° ...
- 16° ...
- 17° ...
- 18° ...
- 19° ...
- 20° ...

LES JETONS DES ETATS.

Après d'avoir examiné le revers des jetons des Etats  
certains Etats de Hollande, on voit sur le revers, le mot  
CALCVLI, qui est le mot latin pour jeton, et qui est  
employé sur les jetons des Etats de Hollande, de  
la même manière que le mot jeton est employé sur  
les jetons de France.



## II. JETONS CIVILS.

---

- 1° *Jetons des Ducs.*
  - 2° *Etats de Bretagne.*
  - 3° *Chambre des comptes.*
  - 4° *Impôts et billots.*
  - 5° *Maires de Nantes.*
  - 6° *Procureurs de la ville de Nantes.*
  - 7° *Notaires de la ville de Nantes.*
  - 8° *Corporation des marchands de draps de Nantes.*
  - 9° *Maires de Rennes.*
  - 10° *Echevins de Rennes.*
  - 11° *Administration municipale de Rennes.*
  - 12° *Personnages.*
  - 13° *Rentes féodales.*
  - 14° *Compagnie des Indes.*
  - 15° *Jetons satiriques.*
  - 16° *Jetons sans attribution.*
- 
- 17° *Rectifications.*
  - 18° *Deux nouveaux Ducs de Bretagne.*
- 

### 1° JETONS DES DUCS.

---

Avant d'entreprendre la description des jetons concernant certains Ducs de Bretagne, ou leurs descendants, il est nécessaire, je crois, de bien établir la filiation de ces Ducs, à partir d'Anne de Bretagne. Ce résumé très succinct aura pour résultat d'éviter des répétitions après la description de chaque pièce.

Anne de Bretagne devint duchesse en 1488 par la mort de François II.

1° Elle épousa Charles VIII, roi de France, le 6 décembre 1491.

Quatre enfants sont nés de cette union : Charles Orland, dauphin du Viennois, né en 1492 et mort en 1495.

Charles, mort un mois après sa naissance.

François et Anne qui ne vécurent que quelques jours.

Charles VIII meurt lui-même le 7 avril 1498.

2° Anne redevient duchesse et se retire à Nantes, puis à Rennes.

3° Elle épouse Louis XII, roi de France, le 9 janvier 1499, et meurt le 15 janvier 1514.

Elle laissait quatre enfants :

Les deux aînés moururent en bas âge ;

Les deux autres furent :

Claude, mariée en 1514 au duc de Valois, comte d'Angoulême, qui régna sous le nom de François I<sup>er</sup> ;

Et Renée, qui épousa en 1527, Hercule de l'Est, duc de Ferrare.

4° François de Valois eut de Claude sept enfants :

François, Dauphin, né en 1517, duc de Bretagne en 1532, mort en 1536.

Henri, né en 1518, Dauphin en 1536 par la mort de François, son frère aîné, duc de Bretagne, la même année, et en 1547, roi de France, sous le nom de Henri II.

Charles, duc d'Orléans, né en 1521, mort en 1545.

Nous n'avons pas ici à nous occuper des quatre autres enfants qui furent des filles.

---

## JETONS DES DUCS.

---

### *Jean IV.*

MM. Rouyer et Hucher, dans leur *Traité de l'histoire du jeton au moyen-âge*, page 155, émettent l'opinion « que les « Ducs de Bretagne, dont les possessions étaient considéra-  
« bles, ont dû avoir de bonne heure des jetons pour leur

« service et celui de leur administration ». Ils en citent un seul qu'ils attribuent à Jean V dit le Bon (1399-1442).

A — Un grand I festonné, surmonté d'une couronne ducale, entouré d'une bordure feuillue et fleuronnée.

R. — Hermine au naturel, passant à gauche, le col orné de l'écharpe flottante, même bordure qu'au droit.

Argent. Cabinet des médailles.

Le type du grand I couronné figure sur une monnaie de Jean IV, qui a gouverné de 1345 à 1397, prédécesseur immédiat de Jean V, et n'a pas été reproduit sur les monnaies de celui-ci. Il me paraît donc difficile de ne pas attribuer ce jeton à Jean IV.

Je possède une bague en or trouvée à Josselin, où Jean IV résida à différentes reprises. Cette bague porte sur le chaton le même I surmonté de la couronne ducale. J'ai soumis cette bague à une réunion des antiquaires de France et ces Messieurs ont admis l'attribution de cette marque à Jean IV.

*Anne de Bretagne.*

1 — A — Fleur de lis : ET : NOVA : PROGENIES : CELO (dauphin) DIMITTITVR : ALTO : 1 : 4 : 9 : 4 : Anne de Bretagne, la tête couronnée d'une toque ornée de cinq fleurs de lis; assise de face sur un trône en forme de banc, le sceptre dans la main droite; elle soutient du bras gauche le jeune Dauphin, Charles Orland, debout sur ses genoux et tenant de la main gauche un dauphin de style héraldique, dont une semblable image se voit également sur la jupe ainsi que sur la manche ouverte et pendante de sa robe; de plus, sa tête paraît coiffée en cheveux, et ceinte d'un diadème orné d'une perle au milieu du front; le tout sur un champ semé de sept fleurs de lis à gauche et de sept mouchetures d'hermines à droite.

R — (Fleur de lis) VIENNA : CIVITAS : SANCTA : MARTIRVM : SANGVINE DEDICATA : — Écusson écartelé de France et de Dauphiné, entre deux dauphins, et suspendu par une courroie aux branches d'un orme arraché, dont le pied coupe la légende.

Bronze doré. Cabinet royal de Munich.

Cette magnifique pièce qui a 76 millimètres de diamètre, a été frappée en l'honneur de Charles Orland, fils aîné de Charles VIII et de Anne de Bretagne.

2 — A — ANNE-DVCHESSE-DE-BRETAIGNE. Écu mi-parti de France et mi-parti de Bretagne, timbré d'une couronne ducale, entouré de la cordelière, accosté de fleurs de lis à dextre et de mouchetures d'hermines à sénestre ; trois mouchetures d'hermines dans la légende après le 1<sup>er</sup>, le 3<sup>e</sup> et le dernier mot.

R — Moucheture d'hermine. POVR : SERVIR : A LESCVIERIE DE : LA : ROINE. Dans le champ mi-parti de France et mi-parti de Bretagne, une haquenée marchant à gauche, harnachée et sellée d'une selle de femme.

Argent. Cabinet des médailles.

Ce jeton ne porte aucune date. Il a pu être frappé aussi bien pendant son mariage avec Charles VIII que pendant son mariage avec Louis XII.

3 — A — ANNA : DEI : GRA : FRANCORVM : REGINA : — Champ armorié, mi-parti de fleurs de lis à dextre et mi-parti de mouchetures d'hermines à sénestre.

R — IE : SVIS : A : GILLES : CARE : RE : DE : S : MALO : — Ecusson écartelé d'un oiseau et de deux burèles, et entouré d'une cordelière.

Argent. Cabinet des médailles.

Ce jeton est cité par MM. Rouyer et Hucher qui se bornent à le décrire sans aucune explication.

*Renée de France, Duchesse de Ferrare.*

1 — A — RENEE DE FRANCE DVCHESSE DE FERRARE. — Ecu de France losangé, surmonté de la couronne ducale, entouré de la cordelière, et placé entre quatre R.

R. ET DE CHARTRES COMTESSE DE GISORS. DÆ DE MONRGIS. Grand R surmonté de la couronne ducale, dans un champ de mouchetures d'hermines.

Cuivre. Ma collection.

Devenue veuve en 1570, Renée revint en France réclamer l'exécution de son contrat de mariage. Elle revendiquait la

moitié de la succession des biens d'Orléans, du chef de Louis XII, son père; et la moitié du duché de Bretagne, du chef de sa mère. Le roi lui donna la terre de Montargis, le comté de Gisors et le duché de Chartres.

2—A + RENEE. D. FRAN. DOVAIRE. D. FERRE. DVCH. DE. CHRES. Ecusson mi-parti de Ferrare et mi-parti de France, surmonté de la couronne ducale.

R — + CONTESSE. D. GISORS. ET. DAME. D. MONTARGIS.

Grand R surmonté de la couronne ducale, dans un champ semé de fleurs de lis et de mouchetures d'hermines.

Ces deux jetons sont d'époques différentes. Le premier a été frappé alors que son mari vivait, avant 1570; et le second après la mort duc de Ferrare, puisqu'elle y est dénommée douairière de Ferrare.

*François, Dauphin et Duc de Bretagne.*

1 — A—FRAN : DELPH : BRITANNIÆ : DVCI : — Ecusson écartelé, contr'écartelé aux 1 et 4 de France et Dauphiné; aux 2 et 3 de France et Bretagne et sommé d'une large couronne ouverte et ornée de six fleurs de lis.

R — + : RHOM : ISSORVM : XEENIOLVM : 1533 : (présent des habitants de Romans). Dauphin en pal à gauche, sommé d'une fleur de lis; le tout dans un entourage de 32 lobes réunis alternativement par une fleur de lis et un fleuron. Au bas, petit écusson aux armes de Romans, à cheval sur la légende et sur le champ de la pièce.

Argent. Cabinet de France.

2 — A — FRANCISCVS. FRAN. DELPHI. BRIT. DVX. Buste à gauche de François.

R — HÆRCULI GALLIÆ PACATORI. — Hercule tenant d'une main, sa masse, et de l'autre relevant la peau de lion, foule aux pieds l'hydre de Lerne.

Argent.

3 — A — FRANCOYS. DAVPHIN. DE. VIENNOIS. — Ecusson écartelé, contr'écartelé de France et de Dauphiné, de France et de Bretagne, timbré d'une couronne ouverte.

R — HANRY : DE : FRANCE : DVC : DORLEANS :  
 Ecusson du duc d'Orléans, d'azur à trois fleurs de lis d'or,  
 au lambel d'argent.

Laiton. Cabinet de France.

Ces deux derniers jetons ont été frappés de 1532 à 1536,  
 puisque François a été fait duc de Bretagne en 1532 et est  
 mort en 1536.

*Henri, Dauphin et Duc de Bretagne.*

1° A — HENRICVS. DELPHINVS. BRIT. DVX. — Ecusson  
 formé par trois croissants, écartelé aux 1 et 4, contr'écartelé  
 de France et de Dauphiné; aux 2 et 3, contr'écartelé de  
 France et de Bretagne; accosté de chaque côté de trois crois-  
 sants entrelacés; timbré d'une couronne ducale, et entouré  
 du collier de l'ordre de Saint-Michel.

R — † VT. NEQVEANT. CONTRA. DVRARE. FEROCES  
 (afin que les méchants ne puissent résister à ses traits). —  
 Un arc et trois flèches couronnés en sautoir; dans le champ,  
 dans les quatre espaces libres laissés par le sautoir, un chiffre  
 composé de deux D entrelacés par le dos avec une H  
 (Henricus delphinus et dux).

Laiton. Cabinet de France.

2° — A — HENRICVS. DELPHI. VIENN. DVX. BRIT —  
 Écusson écartelé contr'écartelé de France et de Dauphiné, et  
 de France et de Bretagne, timbré d'une couronne ducale.

R † DONEC. TOTVM. COMPLEVERIT. ORBEM. Dans  
 un entourage de lobes trefflés, une éclipse qui ne laisse à  
 l'astre éclipsé que la forme d'un croissant.

Argent. Cabinet de France.

3° — A — HENRICVS. DELPHINVS. VIENNENSIS.  
 DVX. BRITANNI. — Même écusson qu'au N° 2.

R — Fleurs de lis. DONEC. TOTVM. IMPLEAT. ORBEM.  
 Écusson dechiqueté sur lequel est représentée l'éclipse mais  
 d'une façon plus accentuée que sur la pièce précédente.

Argent. Cabinet de France.

4° — A — HENRICVS DELPHINVS BRIT. DVX — Le  
 dauphin Henri, portant un casque à aigrette, armé de toutes

pièces, tenant de la main droite une épée levée, et de la gauche dirigeant son cheval caparaçonné, et marchant vers la droite.

R — + DONEC. TOTVM. IMPLEVERIT. ORBEM. —  
Même type de l'éclipse.

Laiton. Ma collection.

5° — A — HENRICVS. DELPHINVS. BRIT. DVX. —  
Écusson écartelé contr'écartelé de France et de Dauphiné, et de France et de Bretagne; sommé de la couronne ducale; soutenu par le collier de l'ordre de Saint-Michel.

R — + NIL + NISI + CONSILIO. — Éclipse.

Argent. Cabinet de France.

6° A — + HENRICVS. DELPHINVS. BRIT. DVX  
(rinseau). — Même écusson que le N° 5.

R -- NIL + NISI + CONSILIO : Chiffre formé de deux D et d'un H entrelacés, à moitié posé sur l'éclipse, et sommé d'une couronne.

Laiton et argent. Cabinet de France.

Ces deux jetons, qui ont les mêmes légendes et à peu près les mêmes types, sont cependant de coins différents.

La légende du revers peut avoir un double sens : rien sans conseil, rien par hasard, et rien sans le conseil du Dauphin, duc de Bretagne. Je pose la question sans chercher à la résoudre.

7° — A — HENRICVS. DELPHINVS. VIENNENSIS.  
DVX. BRITANNI. — Même écusson qu'aux N°s 5 et 6, sommé de la même couronne, mais sans le cordon de Saint-Michel.

R DONEC. TOTVM. IMPLEAT. ORBEM. — Le Dauphin, tête nue, armé de pied en cap, l'épée haute, galopant à droite sur un monceau d'armes. A l'exergue, un croissant entre deux branches de laurier; dessous, 1547 dans un cartouche.

Argent. cabinet de France.

Ce jeton a été frappé au commencement de 1547, puisque par la mort du roi François 1<sup>er</sup>, arrivée le 15 mars 1547, le Dauphin Henri devint roi de France sous le nom de Henri II, et fut sacré à Reims le 27 juillet suivant.

Il existe au cabinet de France un autre jeton en argent appartenant à Henri II, roi de France, avec la même date de 1547.

8° — A — Sans légende. Ecusson formé par trois croissants, écartelé aux 1 et 4 contr'écartelé de France et de Dauphiné ; aux 2 et 3 contr'écartelé de France et de Bretagne ; accosté de chaque côté de trois croissants entrelacés, et timbré d'une couronne ducale tréflée.

R — EST. IN. EQVIS. PATRVM. VIRTVS (la vigueur de leurs pères existe dans les chevaux) — cheval sellé et harnaché, tourné à droite, et placé sur une espèce de piédestal, au dessous duquel est inscrite en exergue la date de 1542.

Cuivre.

Ce jeton doit appartenir probablement à l'écurie du Dauphin Henri.

9° — A — HANRY. DAVPHIN. DVC. DE. BRETAGNE : — Ecu écartelé, aux 1 et 4 contr'écartelé de France et de Dauphiné ; aux 2 et 3 contr'écartelé de France et de Bretagne, timbré d'une couronne ducale à fleur de lis et trèfles.

R — + SERVIR. AV. BVREAV. DE. LARGENTERIE. — Ecusson aux armes de la famille d'Humières, d'argent fretté de sable, entouré du collier de l'ordre de St-Michel.

Argent. Cabinet de France.

Jean II d'Humières fut fait chambellan du Dauphin en octobre 1546.

10° — A — Même légende et même écusson.

R — + DOCE. ME. FACERE. VOLVNTATEM. TVAM. — Ecusson déchiqueté d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois têtes de léopards d'or, emmuselées chacune d'un anneau de gueules.

Argent. Cabinet de France.

Ce jeton appartient à Cosme Clausse qui fut secrétaire du Dauphin Henri.

11° — A — Mêmes légende et écusson.

R — + IEHAN. DALBON — SVR DE. ST. ANDRÉ. Ecusson de la famille D'Albon, de sable à la croix d'or sur-



montée d'un lambel à trois pendants de gueules ; entouré du cordon de Saint Michel.

Argent. Cabinet de France.

Jean d'Albon, qui appartient à une famille du Lyonnais, a dû remplir quelques charges auprès du Dauphin Henri.

12° — A — Mêmes légende et écusson.

R — + — SERVIR. AV. BVREAV. DE. LARGENTERIE.

— Ecusson de . . . à cinq fusées de . . . en bande, surmonté de deux branches de laurier en sautoir, et accompagné de deux autres branches de laurier.

Argent. Cabinet de France.

Ce jeton peut appartenir à la famille de Perrien de Bretagne, dont les armes sont d'argent à cinq fusées de gueules en bande, et dont un membre fut page de Henri II.

On me signale aussi une famille de la Bretonnière dont un membre, Pierre de la Bretonnière, fut conseiller et chambellan de François 1<sup>er</sup>, et dont les armes se blasonnent de gueules, à la bande fuselée d'or de cinq pièces. Je laisse à d'autres le soin de déterminer si ce jeton appartient à un de ces deux familles, et si un de leurs membres a rempli quelque fonction dans la maison du Dauphin Henri.

*Catherine de Médicis, femme du Dauphin Henri.*

1° — A — + CATHERINA. DELPHINA. BRITA. DVCIS.

— Ecusson surmonté de la couronne ouverte, écartelé, contr'écartelé au 1 de France, Dauphiné et Bretagne ; — au 2, parti en deux quartiers ; au 1 d'or à cinq tourteaux de gueules surmontés d'un autre chargé de France, qui est de Médicis ; au 2 coupé au 1 d'or au gonfanon de gueules frangé de sinople, et au 2 de France à la tour d'argent brochant sur le tout, qui est d'Auvergne ; sur le tout de ces quartiers, d'or à trois tourteaux de gueules, qui est de Boulogne — au 3, écartelé de Dauphiné et de Bretagne ; — au 4, parti en deux quartiers ; au 1 d'Auvergne comme ci-dessus ; au 2 de Médicis. (Dans son *Histoire généalogique et chronologique*, le père Anselme donne une description de cet écusson qu'il est difficile de comprendre).

R — + CONFVNDANTVR. ET. NON. CONFVNDAR.  
 (Qu'ils soient confondus, et je ne le serai pas). Une roue de  
 sainte Catherine, disposée en forme de treuil.

Argent et laiton. Cabinet des médailles.

Henri avait épousé Catherine de Médicis en 1533, alors que son frère aîné vivait. Quand il devint Dauphin et Duc de Bretagne en 1536, sa femme Catherine de Médicis prit les titres de Dauphine et de Duchesse de Bretagne.

La légende du revers de ce jeton est peut être une allusion aux ennemis déjà existants de la future reine. Quant à la roue de sainte Catherine, représentée au revers, elle peut signifier que, comme sa patronne, la dauphine Catherine était prête à subir le martyre; mais quand on se rappelle son caractère, on peut y voir plutôt l'intention de se servir de cette roue pour anéantir ses ennemis.

2° — A — Mêmes légende et écusson.

R — CLAVDE. DE. FLAY. TRESORIER-GENERAL. —

Écusson écartelé aux 1 et 4, de..... au chevron de..... accompagné de trois pommes de pin, 2 en chef et 1 en pointe, de.....; aux 2 et 3, de..... au chevron de..... accompagné de deux étoiles à 6 raies de..... en chef; et d'un lion de..... en pointe; au-dessus de l'écusson, un fleuron.

Laiton. Cabinet des médailles.

Malgré toutes mes recherches, je n'ai trouvé aucun renseignement sur ce Claude de Flay, trésorier général des finances.

Des émeaux de l'écusson du revers n'ont pu être déterminés. Ces deux jetons ont été frappés dans l'intervalle de 1536 à 1547.

---

## 2° ÉTATS DE BRETAGNE.

---

La création des États de Bretagne remonte à une époque assez reculée, sans qu'on puisse en préciser exactement la date. Dès le XI<sup>e</sup> siècle, les États fonctionnaient régulièrement,

et je trouve, dans l'histoire de Nantes par Guépin, qu'ils se réunirent à Nantes en 1087. Mais à cette époque, ils n'étaient composés que du clergé et de la noblesse, et ce n'est qu'en 1309 que le tiers État y figura.

Il est aussi difficile de dire à quelle époque les États commencèrent à faire frapper des jetons; le plus ancien, à ma connaissance du moins, remonte à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, à l'année 1594.

A partir de cette époque, jusqu'en 1677, il y a une lacune, quant aux jetons avec date; il existe en effet un certain nombre de jetons sans date, d'un type presque uniforme, et représentant l'hermine au naturel passant, revers que nous trouvons sur la pièce de 1594.

Ces jetons sans date portent des légendes, tantôt en latin, tantôt en français. Je considère, comme plus anciens, les jetons à légendes latines; je ne crois pas qu'on puisse les faire remonter avant Louis XIV.

Une dernière remarque avant de décrire les jetons.

Jusqu'à présent, tous les auteurs qui ont parlé des jetons de Bretagne, ont placé au-dessus de l'écu écartelé de France et de Bretagne, une couronne royale. Ils n'ont pas remarqué que dans cette couronne les fleurs de lis alternent avec des fleurons. Or, la couronne royale de France est formée d'un cercle surmonté de huit fleurs de lis au pied nourri, servant de base à des diadèmes perlés qui se réunissent au sommet par une fleur de lis double.

Dans la couronne qui surmonte l'écu des jetons de Bretagne, les fleurs de lis alternent avec les fleurons. La couronne n'est donc pas royale, mais mi-parti royale, mi-parti ducale.

1594. A — + NON MIHI SED CVNCTIS — Dans un champ semé de mouchetures, une hermine au naturel passant à gauche; dans la boucle de son collier est passée une longue cravate ornée de mouchetures.

R — TRESORIER. DES. ESTAZ. DE. BRETAGNE.

A l'exergue 1594. Entre une palme et une branche d'olivier, écusson d'azur à la fasce d'argent chargée de trois roses de gueules, accompagnée de trois étoiles d'or, 2. 1.

Argent.

Ce jeton offre un intérêt particulier, en ce qu'il représente les armoiries de Jean Lorient, trésorier des États en 1594, et fils de Michel Lorient, maire de Nantes en 1577.

## JETONS SANS DATE.

*1<sup>re</sup> Manière.*

A — CALCVLI. COMITIORVM. BRITANLÆ. — Entre deux branches d'olivier, écu écartelé de France et de Bretagne, timbré d'une couronne mi-parti royale, mi-parti ducal.

R — Quintefeuille — POTIVS. MORI. QVAM. FEDARI. — Dans un champ semé de mouchetures sans nombre, une hermine au naturel passant à gauche; dans la boucle de son collier est passée une longue cravate semée de mouchetures. (Les deux bouts de la cravate retombent un peu).

Argent. Ma collection.

*2<sup>e</sup> Manière.*

A — IECTONS. DES. ESTAZ. DE. BRETAGNE. — Entre deux branches d'olivier, écu écartelé de France et de Bretagne, timbré d'une couronne mi-parti royale, mi-parti ducal.

R — Quintefeuille. POTIVS. MORI. QVAM. FEDARI. — Dans un champ semé de mouchetures sans nombre, hermine au naturel passant à gauche (L'hermine est plus maigre, les mouchetures du champ sont plus petites et plus nombreuses; la cravate est moins longue, et les bouts ne retombent pas).

Argent. Ma collection.

A — Même légende et même écu qu'au précédent, mais sans points au commencement et à la fin de la légende.

R — Même revers qu'au précédent.

Laiton. Ma collection.

A — Même légende et même écu, sans points au commencement ni à la fin de la légende.

R — Même revers, mais la quintefeuille est remplacée par un point.

Argent. Ma collection.

Ces différences établissent d'une manière certaine, qu'il y a eu plusieurs émissions de ces jetons non datés, sans qu'on puisse établir les années qui les ont produits.

## 2° JETONS AVEC DATES.

1677. — A — IECTONS. DES. ESTAZ. DE. BRETAGNE.  
— Entre deux branches d'olivier, écu écartelé de France et de Bretagne, timbré de la couronne mi-parti royale, mi-parti ducale.

R — VOTAQVE. SERVATI. SOLVENT. En légende circulaire.

A l'exergue, PARTIES CASVELLES 1677, en trois lignes. Sous un portique, autel surmonté d'épis et de grappes de raisin.

Laiton. Ma collection.

1679. — A — LVD XIII DG FR ET NAV REX — Buste du roi à droite avec la perruque frisée, et tombant sur les épaules.

R — POTIVS MORI QVAM FEDARI — Hermine au naturel passant à gauche sur la terre ; cravate semée de mouchetures dans la boucle du collier. Dans le champ, au-dessus de l'hermine, trois nuages. A l'exergue, BRETAGNE 1677 en deux lignes.

Argent. Ma collection.

1681. — A — LVD XIII DG FR ET NAV REX — Buste du roi à droite avec perruque frisée, tombant sur les épaules, le rabat et la cuirasse.

R — IECTONS DES ESTAZ DE BRETAGNE — A l'exergue, 1681.

Entre deux branches d'olivier, écu écartelé de France et de Bretagne, surmonté de la couronne mi-parti royale, mi-parti ducale.

Argent. Ma collection.

A partir de cette année 1681, les jetons sont à peu près identiques, à quelques exceptions près ; d'un côté, la tête du roi, de l'autre côté l'écu écartelé de France et de Bretagne couronné.

La légende du revers qui, jusqu'à présent, était inscrite de droite à gauche, commence désormais à gauche.

1683. — A — LVDOVICVS. MAGNVS. REX. — Buste du roi à droite, avec la perruque frisée tombant sur les épaules. Dessous les lettres HB. initiales du nom du graveur.

R — IETONS. DES. ETAZ. DE. BRETAGNE. A l'exergue, 1683 — Même écusson qu'au précédent.

Argent. Ma collection.

1685. — Semblable au précédent, avec la date 1685 au revers.

Argent. Ma collection.

1687? — A — LVDOVICVS. MAGNVS. REX. Tête laurée du roi à droite avec la perruque frisée.

R — IETONS. DES. ESTAS. DE. BRETAGNE. — Ecu écartelé de France et de Bretagne, surmonté de la couronne mi-parti royale, mi-parti ducal et posé sur le manteau semé de fleurs de lis et de mouchetures d'hermines.

Argent. Ma collection.

Ce jeton ne porte pas de date. Je propose de le placer à l'année 1687, parce qu'il commence la série des têtes laurées, et des écussons placés sur le manteau.

M. Harscouët de Keravel possède un autre jeton également sans date et pareil au précédent, sauf que la tête n'est pas laurée et que les lettres T. B. initiales du nom du graveur sont placées sous la tête.

Ces deux jetons ne seraient-ils pas des essais ? Celui de M. Harscouët aurait été frappé le premier, et remplacé immédiatement par celui que je possède, avec la tête laurée.

Ce qui est constant, je le répète, c'est qu'à partir de cette date, la tête du Roi est laurée, et l'écu du revers est placé sur le manteau; ce qui n'existe pas dans les jetons frappés antérieurement.

1689. — A — LVDOVICVS. MAGNVS. REX. — Buste du Roi à droite avec la perruque frisée. Dessous les lettres T B liées, initiales des noms de Thomas Bernard, graveur.

R — IETONS. DES. ESTAZ. DE. BRETAGNE. -- A

l'exergue, 1689. Même écu écartelé, de France et de Bretagne, couronné et placé sur le manteau.

Argent. Ma collection.

1689. — A — JETONS. DES. ESTAZ. DE. BRETAGNE. — A l'exergue, 1689. — Ecusson du revers de la pièce précédente.

R — DVM. LVCET. QVIESCO. A l'exergue, 1689. Le soleil personnifiant Louis XIV échauffe de ses rayons l'hermine couchée personnifiant la Bretagne.

Argent.

Ce jeton est décrit par MM. Perthuis et de la Nicollière dans leur *Livre doré de l'Hôtel de Ville de Nantes*. Il présente cette particularité, que le millésime est inscrit sur les deux faces.

1691. — A — LVDOVICVS. MAGNVS. REX. — Même tête laurée du roi à droite, avec la perruque frisée. Dessous, les lettres T. B. liées.

R — IETONS. DES. ESTAZ. DE. BRETAGNE. — A l'exergue, 1691. — Même écu couronné, placé sur le manteau.

Argent. Ma collection.

1693. — A — LVDOVICVS. MAGNUS. REX. — Statue équestre de Louis XIV, à droite, placée sur une base. A l'exergue, les initiales T. B.

R — IETONS. DES. ESTAZ. DE. BRETAGNE. — A l'exergue, 1693. — Même écu couronné et placé sur le manteau.

Argent. Ma collection.

Je ne peux décrire les jetons des années 1695, 1697 et 1699, que je n'ai pas rencontrés dans les communications qui m'ont été faites de presque toute la Bretagne. Ils doivent exister cependant, et si j'ai la bonne fortune de les trouver, je les publierai dans un supplément.

1701. — A — LVDOVICVS. MAGNUS. REX. — Tête laurée du roi à droite avec la perruque frisée. Dessous, T. B. liés.

R — IETONS. DES. ESTAS. DE. BRETAGNE — A l'exergue, 1701. Ecu écartelé de France et de Bretagne, surmonté

de la couronne mi-parti royale, mi-parti ducale, et placé sur le manteau semé de fleurs de lis et de mouchetures d'hermines.

Argent. Ma collection.

1703. — A — LVDOVICVS MAGNVS REX. — Buste du Roi à droite avec la perruque frisée. Dessous les initiales H. K. F. du nom du graveur.

R — Même légende. A l'exergue, 1703. — Même écu.

Argent. Ma collection.

1705. — Même légende et même buste que 1703, mais avec une draperie sur le cou, et sous la tête les lettres T. B. liées (Thomas Bernard).

R — Même légende et même écu avec 1705.

Argent. Ma collection.

1707. — Semblable au jeton de 1705 avec la date 1707.

Argent. Ma collection.

1709. — A — LVDOVICVS. MAGNVS REX. — Tête très vieille du Roi à droite avec la perruque frisée. Dessous les lettres T. B. liées.

R — IETTON DES ESTATS DE BRETAGNE. — A l'exergue, .1709. Même revers.

Argent. Ma collection.

1711. — A — Même légende que le 1709, même tête et mêmes initiales.

R — IETONS. DES. ESTAS. DE. BRETAGNE. — A l'exergue, .1711. Même écu.

Argent. Ma collection.

1713. — A. — Même légende que le 1709, même tête et mêmes initiales.

R — JETTON DES ESTATS DE BRETAGNE. — A l'exergue, .1713. Même revers.

Argent. Ma collection.

1715. — Même légende que le 1709, même tête et mêmes initiales.

R — IETONS DES ESTAS DE BRETAGNE. — A l'exergue, 1715. Même écu.

Argent. Ma collection.



Louis XIV meurt le 1<sup>er</sup> septembre 1715. Louis XV, né le 15 février 1710, lui succède sous la régence du duc d'Orléans, et est sacré le 17 septembre 1715.

*Louis XV.*

1717. — A — LVD. XV. D. G. FR. ET. NAV. REX. — Buste lauré du roi enfant, à droite, avec un vêtement sur les épaules. Dessous L. B. initiales du nom du graveur.

R — IETONS DES ESTAS DE BRETAGNE — A l'exergue .1717.— Ecu écartelé de France et de Bretagne, surmonté de la couronne mi-parti royale et mi-parti ducale, et placée sur le manteau de fleurs de lis et de mouchetures d'hermines.

Argent. Ma collection.

Depuis 1699, jusqu'à cette année 1717, les Etats s'étaient réunis tous les deux ans, et siégeaient les derniers mois des années impaires.

Antérieurement à 1699, et depuis 1567 (date du plus ancien registre conservé aux archives de Rennes) les Etats s'étaient réunis irrégulièrement, toutes les fois que les besoins de la province l'exigeaient).

En 1717, les Etats se réunirent à Dinan du 15 au 18 décembre, et furent continués du 1<sup>er</sup> juillet au 23 septembre 1718 dans une des salles des Jacobins de Dinan.

En 1720, ils siégèrent à Ancenis du 17 septembre au 22 octobre.

En 1722, ils se réunirent à Nantes du 17 décembre 1722 au 26 janvier 1723 ; et, à partir de cette époque, ils continuèrent d'être convoqués les années paires jusqu'en 1788.

La série des jetons de Louis XV commence donc à l'année 1717, quoique les Etats ne se soient réunis à cette date que pour la forme. La véritable session eut lieu en juillet 1718. Il est à peu près certain que le jeton portant le millésime de 1717 a servi l'année suivante. C'est donc en 1720, que le second jeton de Louis XV a dû être frappé. Malgré les recherches les plus constantes, je n'ai pu me procurer ce jeton ; mais à partir de 1722, je possède une série complète. En 1717, le roi est présenté enfant ; il avait alors sept ans. En 1772, les traits, sont ceux d'un homme de soixante-deux ans.

1722. — A — LVD. XV. REX CHRISTIANISSIMVS. — Buste du roi à droite avec les cheveux longs, la couronne royale, le rabat, le manteau semé de mouchetures d'hermines, et le collier de Saint-Michel.

R — IETTON DES ESTATS DE BRETAGNE. — A l'exergue, 1722. — Ecu écartelé de France et de Bretagne, surmonté de la couronne mi-parti royale, mi-parti ducal, et placé sur un manteau semé de fleurs de lis et de mouchetures d'hermines.

Tous les jetons de Louis XV sont en argent.

1724. — A — LVD. XV REX CHRISTIANISS. — Buste du roi à droite avec les cheveux longs et frisés, l'habit de cour et le grand cordon. Dessous G. R., initiales du graveur.

R — JETON DES ESTATS DE BRETAGNE. — A l'exergue 1724. — Même écusson.

1726. — A. — LVD. XV. REX CHRISTIANISS. — Même buste qu'en 1724. Dessous DV VIVIER F., nom du graveur, Jean Duvivier.

R — Même revers avec 1726 à l'exergue.

1728. — A — Même légende et même buste qu'en 1726.

R — VRBS RHEDONVM INCENSA RESVRGENS. — A l'exergue : COM. ARM. 1728, en deux lignes. — Le Roi vêtu à l'antique, debout sous un dais fleurdelisé, reçoit le nouveau plan de la ville que lui présente une femme à couronne murale, la main gauche appuyée sur un bouclier aux armes de la ville de Rennes. Sur le sol, REST. SVO (restitutori suo).

Ce jeton rappelle l'incendie qui détruisit une partie de la ville de Rennes dans la nuit du 22 au 23 décembre 1720. Le Roi accorda des secours et prescrivit des mesures pour atténuer autant que possible cet horrible malheur. Les Etats de 1728 consacrèrent sur un jeton leur témoignage de reconnaissance au jeune roi.

1730. — A — LVD. XV REX CHRISTIANISS. — Buste du jeton de 1724. Dessous, DV VIVIER F --

R — NEC ISTO VELLERE DIGNIOR ALTER. — A

l'exergue : COMIT. ARMOR. 1730. en deux lignes. — Le Roi enfant, assis de face sur un trône, sous un dais semé de fleurs de lis et de mouchetures d'hermines et surmonté de la couronne royale.

1732. — A — LVD. XV. REX CHRISTIANISS. — Buste lauré du Roi à droite, avec les cheveux courts et frisés, les épaules recouvertes par une tunique retenue par une agrafe. Dessous : DV VIVIER.

R — JETON DES ESTATS DE BRETAGNE. — A l'exergue, 1732. — Ecu rond, écartelé de France et de Bretagne, surmonté d'une couronne mi parti-royale, mi-parti ducale, et posé sur un manteau semé de fleurs de lis et de mouchetures d'hermines.

Jusqu'à cette année, l'écu du revers était carré, légèrement arrondi à la base.

1734. — Semblable au jeton de 1732, avec 1734 au revers.

1736. — A — Même légende. Buste du Roi à droite, les cheveux longs et frisés, avec l'habit brodé et le grand cordon.

R — Même revers avec la date 1736.

1738. — Autre semblable au jeton de 1736 avec la date de 1738.

1740. — A — Même légende. Buste du Roi à droite, les cheveux longs, frisés et retenus par un lien. Dessous : F. M. initiales du nom du graveur, François Marteau.

R — Même revers avec 1740.

1742. — A — Semblable au jeton de 1740 avec F M et 1742 au revers.

1744. — A — Semblable au jeton de 1742 avec 1744 au revers.

1746. — A — LVD. XV. REX CHRISTIANISS. — Buste lauré du Roi à droite, avec les cheveux courts, l'habit brodé et le grand cordon. Sur la manche de l'habit, DV VIVIER.

R — JETON DES ESTATS DE BRETAGNE 1746.

Même écusson, mais plus grand.

La légende commence à droite et fait le tour de la pièce.

La couronne coupe la légende entre le commencement et la date.

1748. — A — Même légende et même buste que le jeton de 1746. Dessous D. V. (Duvivier).

R — Même revers que le 1746 avec 1748.

1750. — Semblable au jeton de 1746 avec D. V. à la face et 1750 au revers.

1752. — Autre semblable avec 1752.

1754. — A — LVD. XV. REDIVIVO ET TRIVMPHANTI  
— Statue pédestre de Louis XV, vêtu à l'antique, au milieu d'attributs guerriers, placée sur un piédestal ayant à gauche la déesse Hygie debout, couronnée de fleurs et faisant boire un serpent dans une patère, qu'elle tient de la main droite; derrière elle, un autel allumé; à ses pieds, des épis et des fruits.

A droite, une femme assise personnifiant la Bretagne, portant une couronne ducal; à ses pieds, l'écusson plein de Bretagne, timbré de la couronne ducal, et posé sur la dépouille d'un lion; sur le piédestal, l'inscription suivante indiquée seulement par quelques lettres :

LVDOVICO XV  
REGI CHRISTIANISSIMO  
REDIVIVO ET TRIVMPHANTI  
HOC AMORIS PIGNVS  
ET SALVTIS PVBLICAE MONVMENTVM  
COMITIA ARMORICA POSVERE  
ANNO MDCCLIV.

R — Même revers avec 1754.

Ce jeton représente la statue qui devait être placée dans la niche au milieu de la façade de l'Hôtel-de-Ville de Rennes.

1756. — A — LVD. XV. REX CHRISTIANISS. — Buste lauré du Roi à droite. Dessous, M. (Marteau).

R — Même revers avec 1756.

1758. — A — Même légende. Buste lauré du Roi à droite, avec l'habit brodé et le grand cordon. Dessous D. V. (Duvivier).

R — JETON DES ETATS DE BRETAGNE. 1758. Même écusson.

1760. — A — LVDOVICVS XV. REX CHRISTIANISSIMVS — Buste du Roi à droite avec de longs cheveux frisés et une espèce de tunique. Dessous : R. FILIVS (Roetters filius).

R — Même légende avec 1760. La couronne qui surmonte l'écusson est plus petite que sur les exemplaires précédents.

1762. — A — LVD. XV. REX CHRISTIANISS. — Buste lauré du Roi à droite avec de longs cheveux frisés. Dessous : R. FIL.

R — Même revers que le précédent avec 1762.

1764. — A — Même légende, et même buste avec une espèce de tunique.

R — Même revers avec 1764.

1766. — A — LVD. XV. REX. CHRISTIANISS. — Même buste lauré avec une tunique retenue par une agrafe. Dessous : R. FIL.

R — Même revers avec 1766.

1768. — A — Même légende et même buste que le précédent.

R — Même revers avec 1768.

1768. — A — Même légende et même buste que le jeton de 1760.

R — Même revers avec 1768.

Collection Jean Harscouet de Keravel.

1770. — A — LVDOV. XV. REX. CHRISTIANISS. Même buste avec de longs cheveux frisés et une espèce de tunique.

R — Même revers avec 1770.

1772. — A — LVD. XV. REX. CHRISTIANISS. — Même

buste lauré, avec de longs cheveux frisés et une tunique retenue par une agrafe. Dessous : R. FIL.

R — Même revers avec 1772.

Louis XV meurt le 10 mai 1774.

Les États ne se réunirent que le 20 décembre 1774 et siégèrent jusqu'au 20 février 1775, à Rennes. Il n'y a donc pas de jeton de Louis XV en 1774.

*Louis XVI.*

1774. — A — LVD. XVI. REX CHRISTIANISS. — Buste du Roi à droite avec les cheveux courts retenus par un bandeau.

R — JETON DES ETATS DE BRETAGNE 1774 — Écusson écartelé de France et de Bretagne, surmonté de la couronne mi-parti royale, mi-parti ducale et posé sur un manteau semé de fleurs de lis et de mouchetures d'hermines.

Argent. Ma collection.

1776. — A — Même légende. Buste du Roi à droite avec la queue. Dessous : DV. VIV. (Duvivier fils).

R — JETTON DES ETATS DE BRETAGNE 1776. Même revers.

Argent. Ma collection.

1778. — A — LVDOV. XVI. REX CHRISTIANISS. — Buste du Roi à gauche, avec de longs cheveux frisés et une chemisette. Dessous : DVV. (Du Vivier).

R — Même revers que le précédent avec 1778.

Argent. Ma collection.

1780. — A — Même légende que le 1778. — Buste du Roi à droite avec la queue, un habit brodé et le grand cordon.

R — Même revers avec 1780.

Argent. Ma collection.

1780. — A — Autre semblable avec une légère différence dans la place des mots de la légende de la face.

Cuivre. Ma collection.

1782. — A — LVD. XVI. REX CHRISTIANISS. Buste du Roi à droite avec la queue, l'habit brodé et le grand cordon.

R - Revers du jeton de 1776 avec la date 1782.

Argent. Ma collection.

1784. — A — LVDOV. XVI. REX CHRISTIANISS. Même buste.

R — JETON DES ETATS DE BRETAGNE 1784. —  
Même écusson.

Argent. Ma collection.

1786. — A — Même légende et même buste. Dessous :  
DVVIV.

R — JETON DES ETATS DE BRETAGNE 1786. Même  
revers. La légende du revers commence à gauche et est par-  
tagée en deux parties par l'écusson et la couronne.

Argent. Ma collection.

1788. — A — Même légende et même buste. Dessous :  
DVV.

R — Même légende et même écusson avec la date 1788.

Les États ont siégé pour la dernière fois, à Rennes du  
29 décembre 1788 au 1<sup>er</sup> février 1789, dans une des salles du  
couvent des Cordeliers.

---

### 3<sup>o</sup> CHAMBRE DES COMPTES.

---

On n'est pas fixé exactement sur la date de l'origine de la  
chambre des comptes en Bretagne au XIII<sup>e</sup> siècle, elle siégeait  
à Auray et à Musillac ; au XV<sup>e</sup> siècle, elle était à Vannes. En  
1495, une ordonnance du Roi l'établit à Nantes où elle s'ins-  
talla dans la maison de Montfort, rue Notre-Dame. Depuis  
cette époque, elle a toujours fonctionné à Nantes.

La classification des jetons les plus anciens de la cour des  
comptes ne peut se faire qu'approximativement, aucun millé-  
sime n'étant indiqué sur ces pièces.

1°. — A — † POVR. BIEN. GETER. ET. DESGITER. — Ecu en losange, chargé de neuf mouchetures d'hermines 1. 2. 3. 2. 1 ; petits fleurons aux angles et aux flancs de l'écu.

R — † FAVLT : BIEN : ENTENDRE : ET : PO : PARLE. Ecu cantonné de quatre fleurons et chargé d'un croissant d'hermines surmonté d'une croisette.

Argent. Cabinet des médailles.

Ces armes, qui doivent être blasonnées : de gueules au croissant, d'hermines, surmonté d'une croisette d'or, appartiennent à la famille de Vay, et vraisemblablement sont celles de Pierre de Vay, procureur général aux comptes, en 1477, sous François II.

2. — A — Même légende. Bannière rectangulaire aux armes de Bretagne, surmontée d'une couronne ducale et accostée de deux cordelières.

R — Même légende avec ET. POV : PARLER — Croix à triple nervure, fleurronnée aux extrémités, évidée au centre en rosace, et cantonnée de quatre mouchetures d'hermines dans un entourage de quatre arcs de cercle et de quatre angles alternés.

Argent. Cabinet des médailles

Ce jeton offre avec le précédent un tel rapport qu'on peut admettre qu'il a été frappé vers la même époque.

3. — A — † GES DE LA CHABRE DES CONTE — Quatre mouchetures d'hermines dans un losange, entourées de quatre arcs de cercle accompagnés de quatre mouchetures d'hermines aux points de jonction.

R — Même légende et mêmes armes qu'au droit.

Argent. Cabinet des médailles.

4. — A — Couronne. POVR : LES : GENS : DES COMPTES : D : BE. — Targe semée de fleurs de lis et de mouchetures d'hermines, entourées de la cordelière.

R — Hermine. GECTONS : A : JEHAN : DE : QVILFISTRE — Les armes de Quilfistre, d'argent à trois fusées d'azur, avec trois fleurons extérieurs placés sur le haut et sur les flancs de l'écu.



Jean de Quilfistre, auditeur des comptes en 1492 appartenait à une famille Bretonne, qui a donné plusieurs dignitaires à l'Église de Nantes.

5. — A — Hermine. P. M. G. D : BEAVNE. R. DI. TOVRAINE. (pour maître Guillaume de Beaune, receveur de Touraine.) Écu semé de fleurs de lis et d'hermines, entouré de la cordelière.

R — Hermine. LVN : DES : GENS : DES : COMPTES : DE : BRE — Écu de Beaune, de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois besants d'or, 2. 1. au croissant de... en chef.

Cuivre.

Ce Guillaume de Beaune, sieur de la Semblançay, fils d'un argentier de Charles VIII et de Louis XII, était maître des comptes à Nantes en 1492.

6. — A — + : ENTENDEZ : BIEN : ET : LOIAVMNT : AV : COMPT : — Le Roi de France, couronné et assis, tenant le sceptre et la main de justice, dans un champ semé de fleurs de lis. Une moucheture d'hermine dans la légende entre le 4<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup> mot.

R — + GECTOVERS. AVX. GNS. DES. FINAN. EN. BRET. Targe échancrée, semée de fleurs de lis. Une moucheture d'hermine entre le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> mot de la légende.

Argent. Cabinet des médailles.

Ce jeton a dû être frappé soit pendant le mariage de Anne de Bretagne avec Charles VIII, 1491-1498, soit pendant son mariage avec Louis XII, 1499-1515.

7. — A — POVR : LES : GES : DES : COPTES : DE : BRET : N : G : — Cercle étoilé formant un champ semé d'hermines comme les grands blancs du duc François II.

R — Rosace : GICT : DE : JEHAN : ∴ : BOVLOMER : fleuron : — Ecu cantonné de trois fleurons, portant une fasce de... cantonné de trois molettes d'éperons de...

Cuivre.

Jean Boulomer était en 1540 secrétaire de la chambre des comptes.

8. - A — Couronne : ANNE : PAR : LA : GRACE : DE : DIEV : ROINE : DE : FRANCE : rosace : — Ecu semé, mi-parti de fleurs de lis, et mi-parti de mouchetures d'hermines, timbré d'une couronne fleurdelisée, accosté à droite d'une fleur de lis, et à gauche d'une moucheture d'hermine couronnées.

R — Couronne. GECTES BIEN ET ENTENDE AV COMPTE. Rosace.

Entre les mots, couronne. Champ semé de fleurs de lis et de mouchetures d'hermines alternées.

Argent. A M. Thomas Dobrée.

Ce jeton a été frappé soit pendant le mariage de Anne avec Charles VIII, soit pendant son mariage avec Louis XII.

9. — A — SVBVCENDIS RATIONIBVS. CAM. COM. REGIORVM BRI. — (subducendis rationibus camerae compultorum regionum Britanniae). Écu écartelé de France et de Bretagne surmonté de la couronne royale fermée, et entouré du cordon de Saint-Michel.

R - MANET VLTIMA COELO — Dans le champ, trois couronnes fleurdelisées, placées 1. 2. Des étoiles entourent la couronne supérieure. La devise est répétée sur un ruban au dessus de la couronne étoilée.

Ce jeton ne porte pas de date. Sa détermination paraît facile, si on se rappelle que Henri III était roi de France et de Pologne. Les deux couronnes du bas indiquent cette double royauté. La devise et la couronne au milieu des étoiles font allusion à une troisième couronne que le roi désire obtenir dans la vie future.

Cuivre. Ma collection.

10. — A — Même légende et même écusson qu'au jeton précédent.

R — HEN. D. G. FRAN. ET. PO. REX. MANET. VLTIMA. COELO. A l'exergue, 1578. Mêmes couronnes qu'au précédent, seulement la couronne supérieure est entourée d'étoiles et de nuages.

Henri III a régné de 1574 à 1589.

Cuivre. Ma collection.

Le premier jeton qui ne porte pas de date, a dû être frappé de 1574 à 1578, date portée au second jeton.

11. — A — CAMERÆ COMPVLTORVM REGIORVM BRETAGNIÆ. — Écussons accolés de France et de Navarre surmontés de la couronne royale fermée, et entourée des cordons de Saint Michel et du Saint Esprit. Entre les pointes des deux écussons, un L couronné, entre deux trèfles (?).

R — CAPTIS. INSISTIT. AVITIS. A l'exergue, 1617. Le Roi à cheval traversant un pont à cinq arches. Dans le champ, un dauphin en contremarque.

Cuivre. Ma collection.

Ce jeton a été frappé sous Louis XIII.

12. — A — REGIIS. RATIONIBVS. IVDICANDIS. AD. ARMOR. — La Justice tenant une balance et un glaive, debout sur un dragon.

R — IN. IPSO. VIVIMVS. MOVEMVR. ET. SVMVS. — A l'exergue 1645. Louis XIV debout avec le manteau royal, tenant un sceptre et la main de justice.

Argent. Ma collection.

13. — A — Même légende et même type que le N° 12.

R — IVSTIS. SPES. PACIS. IN. ARMIS. A l'exergue, 1647. La Paix, tenant un rameau d'olivier et une corne d'abondance, assise à gauche sur un monceau d'armes.

Cuivre. Ma collection.

14. — A — MRE I. B. BECDELIEVRE PR PNT DE. LA. CH. DES. COM. DE. BRETAGNE. — Sur un cartouche timbré d'une couronne de marquis, les écussons accolés de Becdelièvre et de Sesmaisons; le premier, de sable à deux croix d'argent tréflées, au pied fiché, accompagnées d'une coquille de même en pointe; le second, de gueules à trois tours de maisons d'or. 2. 1.

R — IVSTVM. RECTVMQVE. TVETVR. — La Justice assise tenant la balance en équilibre et l'épée.

Cuivre.

Jean-Baptiste de Becdelièvre, seigneur de la Busnelaye, fut nommé premier président de la chambre des comptes, le

5 septembre 1678. Il avait épousé, en 1677, Renée de Sesmaisons, fille de René, seigneur de Tréambert et de François Juchault.

---

#### 4° IMPOTS ET BILLOTS DE BRETAGNE.

---

En Bretagne, on appelait impôts et billots, certains droits perçus sur les boissons, et qui faisaient partie du domaine des anciens Ducs. Le produit en était employé aux fortifications, à la construction des églises, à leur entretien et à d'autres ouvrages publics.

Par arrêt du 9 juin 1771, ces impôts furent réunis au domaine du Roi.

A — ARMORICVM SVSTINET ORBEM. — A l'exergue, 1641. — Bacchus, vêtu d'une légère guirlande de pampres, à cheval sur un tonneau, porte sur ses épaules un globe semé de mouchetures d'hermines. Dans le champ, des nuages.

R — IMPOTS. ET. BILLOTS. DE. BRETAGNE. — Entre deux branches de laurier, écu écartelé de France et de Bretagne, timbré d'une couronne mi-parti royale, mi-parti ducale.

Cuivre. Ma collection.

---

#### 5° MAIRES DE NANTES.

---

Les maires de Nantes fournissent une série de jetons des plus intéressants.

Dans leur *Livre doré de l'Hôtel-de-Ville de Nantes*, MM. Perthuis et de La Nicolière déclarent que :

« Le plus ancien jeton connu aujourd'hui porte la date de » 1582. Est-il le premier spécialement connu pour la mairie » de Nantes ? Nous ne pouvons l'affirmer. Le second date de

» 1583; et pour en trouver un troisième, il faut franchir  
 » presque toute la période des troubles de la Ligue, jusqu'en  
 » 1596. Depuis lors, la série se continue avec des interrup-  
 » tions d'abord, et d'une façon assez régulière à partir de  
 » 1625. Le cabinet des médailles de la bibliothèque natio-  
 » nale possède un jeton d'argent de 1596. Celui frappé en  
 » cuivre, sous la mairie de M. Bellabre, en 1572, serait,  
 » croyons-nous, le dernier de ce métal, les maires qui lui  
 » succédèrent, ayant préféré l'emploi exclusif de l'argent.  
 » Tous ces jetons sont du même module, à une ou deux  
 » exceptions près ».

La légende primitive de ces jetons ne porte pas le nom du maire; elle est générale : *Calculi nobilissimorum edilium civitatis nannetensis* (jetons des très nobles édiles de la ville de Nantes); la date inscrite sur le jeton indique à quelle mairie il se rapporte.

C'est en 1631 que pour la première fois parut sur les jetons le nom du maire, et, en 1637, les armoiries du maire.

XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> Mairie.

1581-1582.

XIV<sup>e</sup> Maire. — Bonaventure de Compludo, sieur de Livernière.

1. — A — Quintefeuille. CALCVLI. NOBILISS. ÆDILIVM. CIVIT. NANNETEN. — Entre deux branches de laurier, écu des armes de Bretagne timbré de la couronne mi-parti royale, mi-parti ducal.

R — OCVLI. OMNIVM. IN. TE. SPERANT. DOMINE. — A l'exergue, 1582. Le vaisseau nantais voguant à pleines voiles à droite.

Cuivre. Ma collection.

XIX<sup>e</sup> Mairie.

1583.

XV<sup>e</sup> Maire. — M<sup>e</sup> Claude Brossard, sieur de la Trocardière.

2. — Jeton semblable au précédent avec la date 1583.

Cuivre.

XXXI<sup>e</sup> et XXXII<sup>e</sup> Mairie.

1595-1596.

XXII<sup>e</sup> Maire. — Sire Guillaume Dubot, sieur de Launay.

3. — Jeton pareil au précédent avec la date 1596.

Cuivre.

XXXV<sup>e</sup> Mairie.

1598-1599.

Maire. Messire Charles de Harrouys, sieur de Lespinay et de la Rivière (il avait déjà été Maire en 1586-1589).

4. — A — Quintefeuille. CALCVLI. NOBILISS. ÆDILIVM. CIVIT. NANNET. Le même vaisseau nantais avec le chef aux cinq mouchetures d'hermines.

R — IVSTITIA. ET. PAX. OSCVLATÆ. SVNT. PSAL.

84. — A l'exergue, 1598. La Justice et la Paix, désignées par la palme et les balances, se donnent le baiser de paix (allusion à la fin de la Ligue).

Cuivre.

XXXVI<sup>e</sup> et XXXVII<sup>e</sup> Mairie.

1599-1601.

XXIV<sup>e</sup> Maire — Gabriel Hux, sieur de la Bouchetière.

5. — A — OCVLI. OMNIVM. IN. TE. SPERANT. DOMINE. — A l'exergue, 1600. Le vaisseau nantais avec le chef aux cinq mouchetures d'hermines.

R — Quintefeuille. CALCVLI. NOBILISS. ÆDILIVM. CIVIT. NANETENSI. — Ecusson écartelé de France et de Navarre, portant sur le tout, l'écu de Bretagne.

Cuivre.

XXXVIII<sup>e</sup> et XXXIX<sup>e</sup> Mairie.

1601-1603.

XXV<sup>e</sup> Maire. — Julien Laurens, sieur de l'Héraudière. Il n'existe pas de jeton de cette mairie.

## ECHEVINS.

1602-1603.

Imbert Dorléans, sieur de Beauvoir, marchand.

6. — A — DORLEANSII. ÆDIL. NANNET. NAT.

ADECA > CALCVLI. A l'exergue, 1602 — Jetons de Dorléans, édile de Nantes, né à Angers — Ecu mi-parti aux armes des villes d'Angers et de Nantes, entouré de la cordelière.

R — INTELLIGE PRIVSQVAM DISCVTAS. — A l'exergue, 1587 — Ecu d'argent, au chevron de gueules, surmonté d'un sphinx à la tête radiée, portant sur la poitrine un cartouche aux lettres IHS, et accosté de deux étoiles de gueules, accompagné en pointe d'un croissant, soutenant trois lis de jardin. Palme et branche d'olivier entourant l'écu.

Cuivre. Ma collection.

Il existe un autre jeton de cet échevin.

7. — A — CALCVLI. NOBILISS. ÆDILIVM. CIVIT. NANNETEN. — A l'exergue 1605. Armes de la ville.

R — IN MANIBUS DEI SORTES MEE YB DORLEAN-TIVS — A l'exergue 1602. Armoiries du jeton précédent.

Argent et cuivre.

#### XLII<sup>e</sup> et XLIII<sup>e</sup> Mairie.

1605-1607.

XXVII<sup>e</sup> Maire. — Ecuyer Claude de Cornulier, sieur de la Touche.

8. — A — CALCVLI. NOBILISSI. ÆDILIVM. CIVIT. NANNETEN. — A l'exergue 1605. Dans un écu, le vaisseau nantais voguant à pleines voiles, avec le chef aux mouchetures d'hermines, et entouré de la cordelière.

R — INTELLIGE. PRIVSQVAM. DISCVTIAS. — A l'exergue, 1557.

Même revers que le N<sup>o</sup> 6.

Cuivre. Ma collection.

#### XLIV<sup>e</sup> et XLV<sup>e</sup> Mairie.

1607-1609.

XXVIII<sup>e</sup> Maire. — Michel Loriot, sieur de la Noé et du fief.

9. — Même jeton que celui de 1582, N<sup>o</sup> 1, avec la date de 1607.

Argent et cuivre.

XLVI<sup>e</sup> et XLVII<sup>e</sup> Mairie.

1609-1611.

XXIX<sup>e</sup> Maire. — René Charette, sieur de la Bretonnière.

10. — Même jeton que celui de 1582, N<sup>o</sup> 1, avec la date de 1609.

Cuivre.

LVI<sup>e</sup> et LVII<sup>e</sup> Mairie.

1619-1621.

XXXIV<sup>e</sup> Maire. — Ecuyer Alexandre Charette, sieur de la Noé et de Pellan, sénéchal de Nantes.

11. — A — Quintefeuille. CALCVLI. NOBILISS. ÆDILIVM. CIVIT. NANNETENSSI. Ecu écartelé de France et de Navarre ; sur le tout, de Bretagne.

R — OCVLI. OMNIVM. IN. TE. SPERANT. DOMINE. — A l'exergue, 1619. Le vaisseau nantais voguant à pleines voiles à droite.

Cuivre. Ma collection.

LX<sup>e</sup> et LXI<sup>e</sup> Mairie.

1623-1625.

XXXVI<sup>e</sup> Maire. — Ecuyer Louis de Harouys, sieur de la Rivière et de la Seilleraye.

12. — A — Quintefeuille. CALCVLI. NOBILISS. ÆDILIVM. CIVIT. NANNETEN.

Ecu écartelé de France et de Bretagne, placé entre deux branches d'olivier, et surmonté de la couronne mi-parti royale, mi-parti ducale.

R — OCVLI. OMNIVM. IN. TE. SPERANT. DOMINE. — A l'exergue, 1625. — Le vaisseau nantais, au chef de mouchetures d'hermines.

Cuivre.

LXII<sup>e</sup> et LXIII<sup>e</sup> Mairie.

1625-1627.

XXXVII<sup>e</sup> Maire. — Michel Jean de Harouys, sieur de Lepinay.



13. — Pareil au précédent avec 1627.

Cuivre. Ma collection.

LXIV<sup>e</sup> et LXV<sup>e</sup> Mairie.

1627-1629.

XXXVIII<sup>e</sup> Maire. — Ecuyer René Menardeau, sieur du Perray.

14. — Pareil au précédent, avec 1628.

Cuivre.

LXVI<sup>e</sup> et LXVII<sup>e</sup> Mairie.

1629-1631.

XXXIX<sup>e</sup> Maire. — Ecuyer René de la Tullaye, sieur de Belle-Isle.

15. — A — CALCVLI. NOBILLIS. ÆDILIVM. CIVIT. NANNETEN.— Entre deux branches de laurier, écu écartelé de France et de Bretagne, surmonté de la couronne mi-parti royale, mi-parti ducale.

R — Pareil au précédent, avec 1630.

Argent.

16. — Autre avec NOBILLIS à la face, et 1630 au revers.

Cuivre.

17. — Autre avec NOBILLISS et 1631.

Cuivre. Ma collection.

LXVIII<sup>e</sup> et LXIX<sup>e</sup> Mairie.

1631-1633.

XL<sup>e</sup> Maire. — Noble homme, maître Guillaume Blanchard, sieur de la Chapelle.

18. — A — EX. NOB. CIVIT. NANNET. MAIORAT. D. D. G. BLANCHARD. 1631: (Ex nobilis civitatis Nannetensis Majoratu domini domini Guillemi Blanchard). Même écusson que le précédent.

R — OCVLI. OMNIVM. IN. TE. SPERANT. DOMINE.— A l'exergue, 1632.

Le vaisseau nantais, avec voiles semées de mouchetures d'hermines, voguant à gauche.

Cuivre. Ma collection.

C'est le premier jeton sur lequel est inscrit le nom du Maire.

LXX<sup>e</sup> Mairie.

1633-1634.

XLI<sup>e</sup> Maire. — René Bernard, sieur de la Turmelière.

19. — A — CALCVLI. NOBILLIS. ÆDILIVM. CIVIT. NANNETEN. — Même écusson que le précédent.

R — OCVLI. OMNIVM. IN. TE. SPERANT. DOMINE. — A l'exergue, 1634.

Le vaisseau nantais au chef d'hermines.

Cuivre.

LXXI<sup>e</sup> et LXXII<sup>e</sup> Mairie.

1634-1636.

XLII<sup>e</sup> Maire. — Ecuyer André Dubot, sieur de la Grand-Haie.

20. — Pareil au précédent avec 1635.

Cuivre.

LXXIII<sup>e</sup> Mairie.

1636-1637.

XLIII<sup>e</sup> Maire. — Messire René Charette, sieur de la Bretonnière.

21. — Pareil au précédent avec 1637.

Cuivre.

22. — A — OCVLI. OMNIVM. IN. TE. SPERANT. DOMINE. — A l'exergue, 1637.

Vaisseau nantais au chef d'hermines.

R — Quintefeuille. — RENE. CHARETTE. SENECHAL. ET. MAIRE. DE. NANTE. — Ecu des Charette, timbré d'un casque taré de profil, orné de ses lambrequins.

(D'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules, accompagné en pointe de trois canettes de même, becquées et pattées de gueules).

Cuivre.

C'est le premier jeton portant les armes du Maire.

LXXIV<sup>e</sup> et LXXV<sup>e</sup> Mairie.

1637-1639.

XLIV<sup>e</sup> Maire. — Ecuyer François Bourgogne, sieur de la Vieillecourt.

23. — A — NOB. CIVITAS. NANNET. MAIORI. SVO. F. BOVRGOGNE. D. — (Dédié par la noble cité de Nantes à son maire François Bourgogne). Entre deux branches d'olivier, écu écartelé de France et de Bretagne et surmonté de la couronne mi-parti royale et mi-parti ducale.

R — OCVLI. OMNIVM. IN. TE. SPERANT. DOMINE. — A l'exergue, 1638.

Le vaisseau nantais, avec voiles semées de mouchetures d'hermines, au chef d'hermines.

Cuivre.

24. — A — HIC. DATVS. EST. NVMMVS. BENE. GESTI. MVNVS. HONORIS. Même écu que le N<sup>o</sup> 23.

R — OCVLI. OMNIVM. IN. TE. SPERANT. DOMINE. — A l'exergue, 1639. Même revers.

Cuivre. Ma collection.

LXXVIII<sup>e</sup> et LXXIX<sup>e</sup> Mairie.

1642-1644.

XLVI<sup>e</sup> Maire. — Messire Christophè Juchault, sieur de Blotereau.

25. — A — CALCVLI. ÆDILIVM. NANNETENSIVM. — A l'exergue, 1642. Vaisseau sans le chef d'hermines.

R — NISI. DOMI. CVSTO. CIVI. FRVSTRA. VIGI. QVI. (Nisi dominus custodierit civitatem, frustra vigilat cui custodit eam). Ecusson des armes du maire, timbré d'un casque taré de front, orné de ses lambrequins et portant trois plumes en cimier.

(D'azur à la fasce d'or, accompagné de trois coquilles d'argent, 2. 1.)

Cuivre.

26. — A — Même légende avec 1642. Entre deux branches de laurier, écu écartelé de France et de Bretagne, timbré de la couronne, mi-parti royale, mi-parti ducale.

R — Même légende avec CIVIT, et même écu des armes du Maire.

Cuivre. Ma collection.

LXXX<sup>e</sup> et LXXXI<sup>e</sup> Mairie.

1644-1647.

XLVII<sup>e</sup> Maire. — Messire Yves de Monti, sieur de la Chalonnaière.

27. — A — DE. LA. MAIRERIE. DE. MONSIEVR. DE. MONTI. — A l'exergue, 1644. Navire au chef d'hermines.

R — PATIENTIA. ÆRVMNARVM. VICTRIX. — Ecu du Maire, surmonté d'un casque taré de face, orné de ses lambrequins, et portant un lion pour cimier.

(D'azur à la bande d'or, accompagné de deux monts à six copeaux de même.)

Cuivre. Ma collection.

28. — A — HIC. DATVS. EST. NVMMVS. BENE. GESTI. MVNVS. HONORIS. — Entre deux branches de laurier, écu écartelé de France et de Bretagne, timbré de la couronne, mi-parti royale, mi-parti ducale.

R — OCVLI. OMNIVM. IN. TE. SPERANT. DOMINE. — A l'exergue, 1644. Vaisseau habillé d'hermines, au chef de Bretagne.

Argent.

LXXXII<sup>e</sup> et LXXXIII<sup>e</sup> Mairie.

1647-1648.

XLVIII<sup>e</sup> Maire. — N.-H. Jacques de Bourgues, sieur de la Jaunais.

29. — A — IN. TE. SPERANT. DOMINE. OCVLI. OMNIVM. — A l'exergue, 1647. — Ecu sans ornements des armes de la ville de Nantes, au chef chargé de 4 hermines.

R — Quintefeuille. — JAC. DE. BOVRGVES. SIEVR. DE. LA. JAVNAIS. MAIRE. — Ecu des armes du Maire, surmonté d'un casque taré de profil, et orné de ses lambrequins.

(De gueules au château sommé de trois tour d'or, accompagné d'une fleur de lis en pointe de même, à la bordure

cousue d'azur chargée de cinq coquilles d'argent, une en chef, et deux aux costés dextre et sénestre, celles-ci liées par une chaîne de même, avec une étoile d'or au-dessus de la chaîne).

Argent et cuivre. Ma collection.

LXXXIV<sup>e</sup> et LXXXV<sup>e</sup> Mairie.

1648-1650.

XLIX<sup>e</sup> Maire. — Ecuier Mathurin Boux, sieur du Teil et de la Varenne.

30. — A — CALCVLI. ÆDILIVM. NANNETENSIVM. — A l'exergue, 1649.

Armes de la ville de Nantes au chef chargé de cinq mouchetures d'hermines.

R — Quintefeuille. — POPVLI. DESIDERIVM. ANIME. SALVS. Armes du Maire, timbrées d'un casque taré de front, et orné de ses lambrequins.

(D'or au sautoir de gueules, accompagné de quatre merlettes de sable).

Argent et cuivre Ma collection.

LXXXVI<sup>e</sup> et LXXXVII<sup>e</sup> Mairie.

1650-1652.

L<sup>e</sup> Maire. — Messire Jean Charette, sieur de la Gascherie.

31. — A — DV. TEPS. DE. ME. CHARETTE. SENEAL. ET. MAIRE. DE. NANTES. — Ecusson des armes de la ville de Nantes, surmonté d'une couronne de comte, le tout entouré de la cordelière.

R — INSERVIISSE. SAT. EST. MIHI. PATRIÆ. — A l'exergue, 1650. — Ecu des armes de Charette, timbré d'un casque taré de front, orné de ses lambrequins.

(D'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules, accompagné de trois canettes de sable, becquées et pattées de gueules en pointe). Sur le jeton, les canettes sont remplacées par trois oies.

Cuivre. Ma collection.

LXXXVIII<sup>e</sup> et LXXXIX<sup>e</sup> Mairie.

1652-1654.

LI<sup>e</sup> Maire. — Messire Claude Bidé, sieur de Ranzay.

32. — A — DV. TEMPS. DE. M. BIDE. ALOVE. ET. MAIRE. DE. NANTES. — A l'exergue, 1653. — Ecu des armes de Nantes, timbré de la couronne comtale, et entouré de la cordelière.

R — Quintefeuille. — FORTIS. DOMINABITVR. ASTRIS. — Ecu du Maire, timbré d'un casque taré de face, et orné de ses lambrequins.

(D'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules, à dextre en chef d'un croissant d'azur, senestré d'une étoile de gueules, et accompagné en pointe d'une étoile de même).

Argent et cuivre. Ma collection.

XC<sup>e</sup> et XCI<sup>e</sup> Mairie.

1654-1657.

LII<sup>e</sup> Maire. — Messire Jean Fournier, sieur de la Pinsonnière.

33. — A — DV. TEPS. DE. ME. FOVRNIER. CER. A. SI. (Conseiller au siège) MAIRE. DE. NANTES.

Même écu que le précédent.

R — OCVLIS. VIGILANTIBVS. EXIT. 1655. — Ecusson des armes du Maire, timbré d'un casque taré de face, orné de ses lambrequins, ayant pour cimier un héron ou cigogne.

(De gueules à la bande dentelée d'or, accompagnée de deux molettes d'éperons de même).

Argent et cuivre. Ma collection.

XCII<sup>e</sup> et XCIII<sup>e</sup> Mairie.

1657-1659.

LIII<sup>e</sup> Maire. — Messire René de Pontual, chevalier, sieur de Pontual.

34. — A — Quintefeuille. — DV. TEMPS. DE. ME DE. PONCTVAL. PT. (Président) ET. MAIRE. DE. NANTES. — Même écu que le précédent.

R — Quintefeuille. — IN. OMNIBVS. CANDOR. ET. SIMPLICITAS. 1657. — Entre deux palmes, écu des armes du Maire, surmonté d'une couronne de comte.

(De sinople au pont d'argent de trois arches, sur lequel passent trois oies de même, becquées de gueules).

Argent et cuivre. Ma collection.

XCIII<sup>e</sup> et XCV<sup>e</sup> Mairie.

1659-1661.

LIV<sup>e</sup> Maire. — Messire Jacques Huteau, sieur des Burons.

35. — A — Quintefeuille. — SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTVM. — Même écu que les précédents.

R — MAIOR. VRBIS. NANNETENSIS. 1659. — Ecu des armes du Maire, entouré du collier de Saint-Michel, et timbré d'un casque taré de face orné de ses lambrequins.

(D'azur, à trois molettes d'éperons d'or. Devise : DEO ET REGI FIDES IMPAVIDA).

Argent et cuivre. Ma collection.

XCVI<sup>e</sup> et XCVII<sup>e</sup> Mairie.

1661-1662.

LV<sup>e</sup> Maire. — Ecuyer Jean Poullain, sieur de la Vincendière.

36. — A — Quintefeuille. — CIVITATIS. NANNETENSIS. INSIGNIS. — Même écu que les précédents.

R — BENE. GESTI. MVNVS. HONORIS. 1661. (Entre les deux 6, une quintefeuille). — Ecu des armes du Maire, surmonté d'un casque de face, orné de ses lambrequins.

(De sable au sautoir d'or, chargé d'une étoile de gueules en cœur).

Argent et cuivre. Ma collection.

XCVIII<sup>e</sup> et XCIX<sup>e</sup> Mairie.

1662-1664.

LVI<sup>e</sup> Maire. — Messire Louis Macé, sieur de la Roche.

37. — A — Quintefeuille. — CIVITATIS. NANNETENSIS. INSIGNIA. — Même écu que les précédents.

R— INTER. ASPERA. MITIS. 1663.—Entre deux palmes, écu du Maire, timbré d'une couronne de comte.

(De gueules à trois rencontres de daims d'or boisés de même, au chef cousu d'azur, chargé d'une croix engrelée d'argent).

Argent et cuivre. Ma collection.

C<sup>e</sup> et CI<sup>e</sup> Mairie.

1664-1666.

LVII<sup>e</sup> Maire. — Ecuyer Mathurin Giraud, sieur de la Bigeotière.

38. — A — DE LA MAIRIE DE M<sup>RE</sup> MRIN GIRAUD SGR DE LA BIGEOTIERE.

Ecu des armes de la ville de Nantes, au chef de mouchetures d'hermines sans nombre.

R — NIL. TEMERE. AVT. TIMIDE. — A l'exergue, 1665. — Ecu du Maire timbré d'un casque de face avec ses lambrequins. (D'argent, à la face de gueules, accompagnée de trois croissants d'azur, 2. 1.)

Argent et cuivre. Ma collection.

CII<sup>e</sup> et CIII<sup>e</sup> Mairie.

1666-1668.

LVIII<sup>e</sup> Maire. — Ecuyer François Lorido, sieur du Mesnil et de la Gironnière.

39. — A — Quintefeuille. — DE. LA. MAIRERIE. DE. MR FRANCOIS. LORIDO. SR DV. MESNIL. — Ecu des armes de la ville de Nantes, au chef d'hermines sans nombre, timbré de la couronne comtale avec ses lambrequins.

R — SOLI. GALLO. OBTEMPERAT. — A l'exergue, 1667. — Ecu du Maire timbré d'un casque taré de face, orné de ses lambrequins, et de trois plumes en cimier.

(D'azur au lion d'or la queue nouée, fourchée et passée en sautoir).

Argent et cuivre. Ma collection.



CIV<sup>e</sup>, CV<sup>e</sup> et CVI<sup>e</sup> Mairie.

1668-1671.

LIX<sup>e</sup> Maire. — Ecuyer Jacques Charette, sieur de Montbert.

40. — A — OCVLI. OMNIVM. IN. TE. SPERANT. DOMINE. — A l'exergue, 1668. Le vaisseau nantais, voguant à droite, au chef de cinq hermines.

R — Quintefeuille. — JACQUES. CHARETE. SENECHAL. ET. MAIRE. DE. NANTES. — Ecu des armes du Maire, placé entre deux palmes et timbré de la couronne comtale.

La description des armes est donnée au N<sup>o</sup> 31.

Argent et cuivre. Ma collection.

41. — Autre semblable avec 1671.

Argent et cuivre. Ma collection.

CVII<sup>e</sup> et CVIII<sup>e</sup> Mairie.

1671-1673.

LX<sup>e</sup> Maire. — Ecuyer Gratien Libault, sieur de la Templerie.

42. — A — Quintefeuille. — GRATIEN. LIBAVLT. ESCVIER. SEIGR DE. LA. TEMPLERIE. — Ecu du Maire, timbré d'un casque taré de face, orné de ses lambrequins, et portant pour cimier une tête de dauphin. Supports, deux sirènes qui, comme l'écusson, sont placées sur une mer ondée.

(D'argent à 6 fleurs de lis de gueules, 3. 2. 1, au chef de gueules chargé de trois fers de lance d'argent. — Devise : PRO DEO REGE ET PATRIA).

R — CAPNE DE LA FOSSE ET MAIRE DE NANTES

1671. — Même vaisseau que le précédent.

Argent et cuivre. Ma collection.

CIX<sup>e</sup> et CX<sup>e</sup> Mairie.

1673-1675.

LXI<sup>e</sup> Maire. — Joseph Jean Regnier, sieur de la Souchais.

43. — A — HONORAT. NON. OMBRAT. 1674. — Même vaisseau voguant à droite, au chef de cinq hermines.

R — Quintefeuille. — IAN. REGNIER. CONCR DV. ROY. AVDITEVR. DES. COMPTES. MAIRE. DE. NANTES. — Ecu du maire, timbré d'une couronne comtale.

(D'azur à deux béquillés d'or, posées en sautoir, accompagnées d'une étoile d'or en chef, de deux besants de même en face, et d'un croissant d'argent en pointe).

Argent et cuivre. Ma collection.

Le jeton en cuivre a en outre sur le revers J-A. gravé en creux.

#### CXI<sup>e</sup> Mairie.

1675-1676.

LXII<sup>e</sup> Maire. — Messire Louis Charette, sieur de la Gascherie.

44. — A — QVID. MIHI. PATRIÆ. INSERVISSE. SATIVS. — A l'exergue, 1675.

Même vaisseau voguant à droite, au chef de cinq hermines.

R — LOVIS CHARETE CONER DV ROY ET SENECHAL DES VILLE ET CONTE DE NANTE MAIRE. — Entre deux palmes, l'écu du maire, timbré de la couronne comtale.

(Armes des Charette comme au N<sup>o</sup> 40).

Argent et cuivre. Ma collection.

#### CXII<sup>e</sup>, CXIII<sup>e</sup> et CXIV<sup>e</sup> Mairie.

1676-1679.

LXIII<sup>e</sup> Maire. — Messire Charles César Chevalier, sieur du Bois-Chevalier.

45. — A — LE PRESIDENT CHEVALIER MAIRE DE NANTES. — A l'exergue, 1677. Même vaisseau voguant à droite, au chef de cinq hermines.

R — DEPOSITIVM. SERVANT : Devise inscrite sur une banderolle. Ecu du Maire, sans la bordure, timbré de la couronne de marquis. Supports : deux levriers.

(De gueules à trois clefs d'or, posées en pals 2. 1. à la bordure cousue d'azur).

Cuivre. Ma collection.

CXV<sup>e</sup>, CXVI<sup>e</sup> et CXVII<sup>e</sup> Mairie.

1679-1682.

LXIV<sup>e</sup> Maire. — Jacques Frémon, écuyer, sieur du Bouffay, et du Croix.

46. — A — DIGNVS. MAIORE. CARINA. — A l'exergue, 1680. — Ecu des armes de la ville, au chef d'hermines sans nombre.

R — Etoile. IAC. FREMON. CONER DV ROY. ET. MAIRE. DE. NANTES. — Ecu du Maire, posé sur un aigle à deux têtes, timbré d'un casque de face avec ses lambrequins.

(D'azur, au croissant d'argent, surmonté d'un cœur d'or, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent).

Cuivre. Ma collection.

CXVIII<sup>e</sup> Mairie.

1682-1684.

LXV<sup>e</sup> Maire. — Ecuyer Louis Mesnard, sieur du Pavillon.

47. — A — DE. LA. MAIRIE. DE. MR DV. MESNARD. PAVILLON. — Ecu des armes de la ville, au chef de cinq hermines, timbré de la couronne comtale et entouré de la cordelière.

R — CORQVE. MANVSQVE. STVDENT. SVPERIS. — A l'exergue, 1682. — Ecu du Maire, timbré d'un casque de face orné de ses lambrequins. (Les émaux du blason sont indiqués par des hachures).

(De gueules au cœur d'or, surmonté d'une croix d'argent et soutenu d'un croissant de même, au bras d'or, issant à dextre d'une nuée d'argent, tenant un arc de même, au chef cousu d'azur, chargé de deux étoiles d'argent).

Cuivre. Ma collection.

CXIX<sup>e</sup> et CXX<sup>e</sup> Mairie.

1684-1685.

LXVI<sup>e</sup> Maire. — Messire Claude Bidé, sieur de la Botinière.

48. — A — Hermine. DV. TEMS. DE. M. BIDE. ALOVE. LIEVTENENT. GNAL. MAIRE. DE. NANTE. — Ecu des armes de Nantes.

R — Quintefeuille. FORTIS. DOMINABITVR. ASTRIS. — A l'exergue, 1684.

Ecu des armes du Maire, timbré d'une couronne comtale. Supports : deux lions.

(Armes du N<sup>o</sup> 32).

Argent.

CXXI<sup>e</sup>, CXXII<sup>e</sup> et CXXIII<sup>e</sup> Mairie.

1685-1688.

LXVII<sup>e</sup> Maire. — Messire Guillaume de Lisle, de la Niccolière.

49. — A — Quintefeuille. DE. LA. MAIRIE. DE. MR DE. LISLE. ADVOCAT. DV. ROY. — Ecu des armes de Nantes, au chef de cinq hermines, timbré de la couronne comtale, et entouré de la cordelière.

R — HOC. SE. TEGVNT. AGGERE. CIVIS. — A l'exergue, 1687. — Ecu des armes du Maire, timbré d'un casque taré de face, orné de ses lambrequins.

(De gueules à dix billettes d'or, 4. 3. 2. 1.)

Argent et cuivre. Ma collection.

CXXIV<sup>e</sup> et CXXV<sup>e</sup> Mairie.

1688-1690.

LXVIII<sup>e</sup> Maire. — Messire Paul Cassard, sieur du Broussay.

50. — A — DE. LA. MAIRERIE. DE. MRE DV. BROVS-SAY. CASSARD. IVGE. CR (criminel). — Ecu semblable au précédent.

R — IN. VTROQVE. VINCIT. — A l'exergue, 1689. — Ecu du Maire sur un cartouche, timbré de la couronne comtale.

(D'argent au lion de sable, surmonté de deux abeilles de même : devise, sans venin).

Cuivre. Ma collection.

CXXVI<sup>e</sup>, CXXVII<sup>e</sup> et CXXVIII<sup>e</sup> Mairie.

1690-1693.

LXIX<sup>e</sup> Maire. — Messire Pierre Noblet, du Villo de Sespau.

51— A — Quintefeuille. DE. LA. MRE DE. MR NOBLET. DV. VILLO. DE. LESPAV. ADAT GAL. — Ecu des armes de Nantes sur un cartouche, timbré d'une couronne comtale et entouré de la cordelière.

R — PROTEGIT. HANC. DECORAT. QVE. RATEM. — A l'exergue, 1692. — Ecu des armes du Maire sur un cartouche, timbré de la couronne comtale.

(D'or à la fasce vivrée de sable. — Devise: NOBILITAT. VIRTVS.)

Cuivre. Ma collection.

De 1693 à 1720, il y a eu quatre mairies qui n'ont produit aucun jeton.

CXXXIV<sup>e</sup> CXXXV<sup>e</sup> CXXXVI<sup>e</sup> CXXXVII<sup>e</sup>  
et CXXXVIII<sup>e</sup> Mairie.

1720-1730.

LXXIII<sup>e</sup> Maire. — Messire Gérard Mellier.

52. — A — DE LA MAIRIE DE MRE MELLIER GENAL DES FINANCES CHEVER DE L'ORDRE DE ST LAZARE. Armes de Nantes sur un cartouche, timbrées d'une couronne comtale et entourées de la cordelière.

R — NOSTRO FLOREBIT AMORE. — A l'exergue, 1721. — Ecu des armes du Maire posé sur la croix de Saint-Lazare et entouré du collier de l'ordre; timbré d'une couronne de marquis.

(D'azur à la fasce d'argent, accompagnée de 14 besants d'or, 7 en chef posés 3. 4, et 7 en pointe posés 4. 3.)

Argent, cuivre. Ma collection.

53. — A — Mêmes légende et armes que le précédent.

R — VRBEM REGIT ORNAT ET AVGET. — A l'exergue, 1725. — Légende et plan de l'île Feydeau.

Argent.

Je joins à ces deux jetons concernant la mairie de M. Mellier, celui qui a été frappé en l'honneur de M. Feydeau.

54. — A — MRE P. F. FEYDEAV DE BROV. CONER D'ETAT. INTENDT EN BRETAGNE. — Ecusson de M. Feydeau : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois coquilles de même 2. 1., sur un cartouche, timbré d'une couronne de marquis.

R — HOC AVSPICE CONDITA CRESCET. — A l'exergue, LISLE FEYDEAV A NANTES. 1725. — Plan de l'île Feydeau.

Argent et cuivre. Ma collection.

### CXXXIX<sup>e</sup> Mairie.

1730-1732.

LXXIV<sup>e</sup> Maire. — M. René Le Ray, sieur du Fumet.

55. — A — Quintefeuille. DE LA MAIRIE DE MR LE RAY DV FVMET LIEVTNT CIV ET CRIM DV PRESIDIAL DE NANTES. — Armes de Nantes sur un cartouche, timbrées d'une couronne comtale et entourées de la cordelière.

R — SIT GEMINO SVB SIDERE TVTA. — A l'exergue, 1730. — Armes du Maire, timbrées d'une couronne comtale. D'azur au chevron de gueules, accompagné de deux étoiles de sable en chef, et une raie dans une mer de même en pointe.

Argent.

### CXL<sup>e</sup> MAIRIE.

1732-1735.

LXXV<sup>e</sup> Maire. — Ecuyer Jean François Vedier.

56. — A — MENS NON AVRA DVCIT. — A l'exergue, 1732. — Armes de Nantes sur un cartouche, timbré de la couronne comtale et entouré de la cordelière.

R — Quintefeuille. DE LA MAIRIE DE MR VEDIER GENERAL DES FINANCES EN BRETAGNE. — Armes du Maire sur un cartouche surmonté de la couronne comtale.

(D'or au sautoir de sinople, chargé de cinq besants d'or).

Argent. Ma collection.

CXLI<sup>e</sup> Mairie.

1735-1736.

LXXVI<sup>e</sup> Maire par commission. Ecuyer René Darquistade, sieur de la Maillardière.

57. — A — PATRIO CLAVVM SVSCEPIT AMORE. — A l'exergue, 1735. — Cartouche aux armes de Nantes, timbré d'une couronne comtale, et entouré de la cordelière.

R — DE LA MAIRIE DE M DARQVISTADE. — Cartouche portant les armes du Maire, timbré d'une couronne de marquis.

(D'argent au chevron de gueules, accompagné de trois trèfles de sinople 2. 1.)

Argent. Ma collection.

CXLII<sup>e</sup> Mairie.

1736-1738.

LXXVII<sup>e</sup> Maire (alternatif mitriennal). Maître Claude Petit. Pas de jeton.

CXLIII<sup>e</sup> Mairie.

1738-1740.

LXXVIII<sup>e</sup> Maire. — Maître François Moricaud, sieur de la Haye.

58. — A — NON REGIT INVITAM. — A l'exergue, 1738. Cartouche aux armes de la ville, timbré de la couronne comtale et entouré de la cordelière.

R — DE LA MAIRIE DE MR DE LA HAYE MORICAUD. — Sur un cartouche, armes du Maire, surmontées d'une couronne comtale.

(D'argent, à trois têtes de Maures de sable tortillées d'argent.)

Argent et cuivre. Ma collection.

59. — A — Pareil au précédent avec 1758.

R — DE LA MAIRIE DE MR DE LA HAYE MORICAUD  
CONER AV PRESIDIAL. Même écu.

Argent. Ma collection.

60. — Autre semblable au N° 59 avec la date 1759.  
Argent et cuivre.

CXLIV<sup>e</sup> Mairie.

1740-1747.

Maire. — Ecuyer René Darquistade, sieur de la Maillardière.

A déjà été maire en 1735-1736.

61. — A — Comme le N° 57 avec la date 1740.  
R — DE LA SECONDE MAIRIE DE MR DARQVISTADE. — Même revers que le N° 57.

Argent. Ma collection.

62. — Autre semblable au précédent avec la date 1743.  
Argent. Ma collection.

CXLV<sup>e</sup> Mairie.

1747-1748.

LXXIX<sup>e</sup> Maire. — Noble maître François Pierre Durocher.

63. — A — DE LA MAIRIE DE MR DVROCHER. — A l'exergue, 1747. — Sur un cartouche, armes de Nantes timbrées de la couronne comtale et entourées de la cordelière.

R — INDEX TVTELAQVE PORTVS. — Sur un cartouche, armes du Maire, surmontées de la couronne comtale, (d'azur au rocher d'argent au chef de même semé d'hermines).

Argent et cuivre. Ma collection.

CXLVI<sup>e</sup>, CXLVII<sup>e</sup> et CXLVIII<sup>e</sup> Mairie.

1748-1754.

LXXX<sup>e</sup> Maire. — Messire Mathurin Bellabre.

64. — A — Quintefeuille. DE LA MAIRIE DE M. BELLABRE PRT ET SENL DV PRL DE NANTES. — Sur un cartouche, armes de la ville timbrées de la couronne comtale, et entourées de la cordelière.

R — PROTEGIT ET PASCIT. — A l'exergue, 1748. —



Sur un cartouche, armes du Maire, timbrées de la couronne comtale. Tenants : deux sauvages.

(D'or au palmier de sinople, sur une terrasse de même).

Argent et cuivre. Ma collection.

CXLIX<sup>e</sup>, CL<sup>e</sup>, CLI<sup>e</sup> et CLII<sup>e</sup> Mairie.

1754-1766.

LXXXI<sup>e</sup> Maire. — Ecuyer Jean-Baptiste Gellée de Prémion.

65. — A — DE LA MAIRIE DE M. GELLEE DE PREMION. — Sur un cartouche, les armes de la ville, timbrées pour la première fois d'une couronne murale.

R — SIGNAT ITER. — A l'exergue, 1754 sur un cartouche, armes du Maire, timbrées d'une couronne comtale.

Supports : deux chevaux marins.

(D'azur au compas d'argent).

Argent.

66. Autre semblable avec la date 1756.

Argent. Ma collection.

67. — A — Semblable au précédent.

R — NOSTRÆ SPES MAGNA CARINÆ. — A l'exergue, ED. NANN. 1756. — Ecu d'or au sautoir de gueules, cantonné de quatre molettes de sable, chargé en cœur d'un écusson d'argent au lion de sable lampassé de gueules; timbré d'une couronne de marquis. Supports : deux licornes.

Argent.

Ce jeton fut frappé par la mairie de Nantes pour être offert à M. Le Bret, intendant de Bretagne, dont il porte les armes.

CLIII<sup>e</sup> et CLIV<sup>e</sup> Mairie.

1762-1766.

LXXXII<sup>e</sup> Mairie. — Messire Léonard Joubert du Collet.

68. — A — DE LA MAIRIE DE M. JOUBERT DV COLLET. — Sur un cartouche, armes de la ville, timbrées d'une couronne murale, et entourées de la cordelière.

R — Sans légende. — A l'exergue, 1762-1763. — Ecu du

Maire, timbré d'une couronne de marquis. Supports : deux lions.

(D'argent au chevron d'azur, chargé de cinq casques d'or, accompagné en chef d'un vol séparé de gueules, et en pointe d'un rocher de sable).

Argent.

CLV<sup>e</sup> et CLVI<sup>e</sup> Mairie.

1766-1770.

LXXXIII<sup>e</sup> Maire. — Ecuier François Libault, sieur de Beaulieu.

69. — A — DE LA MAIRIE D'ECUYER FRANCOIS LIBAULT. — Ecu des armes de Nantes, sur un cartouche orné de palmes, entouré de la cordelière, et timbré d'une couronne murale à hauts créneaux, le cercle chargé de lions.

R — PRO DEO REGE ET PATRIA. — A l'exergue, 1766-1767. — Armes du Maire, timbrées d'une couronne de comte, Tenants : deux sirènes.

(D'argent à 6 fleurs de lis de gueules, 3. 2. 1. au chef de gueules chargé de trois fers de lance d'argent).

Argent. Ma collection.

CLVII<sup>e</sup> Mairie.

1770-1772.

LXXXIV<sup>e</sup> Maire. — Messire Philippe Vincent Roger, écuyer, sieur de la Mouchetière.

70. — A — DE LA MAIRIE DE PH. V. ROGER ECUIER SEIGNEUR DE LA MOUCHETIERE LIEUT. GENERAL DE L'AMIRAUTE. — Même écusson que le précédent.

R — VINCIT AMOR PATRIÆ. — A l'exergue, 1770-1771. — Armes du Maire sur un cartouche, timbré d'une couronne de marquis. Supports, deux griffons.

(D'azur à trois coquilles d'argent, 2. 1.)

Argent. Ma collection.

CLVIII<sup>e</sup> et CLIX<sup>e</sup> Mairie.

1772-1776.

LXXXV<sup>e</sup> Maire. — Pierre de la Ville de Chambardet.

71. — A — DE LA MAIRIE DE M. DE LA VILLE CONSEILLER AU PRESIDIAL. — Sur un cartouche, armes de la ville de Nantes, timbrées de la couronne comtale, et entourées de la cordelière.

R — PRODESSE PATRIÆ MEA VOLUPTAS. — A l'ex : 1772-1773. — Sur un cartouche, écu du Maire, timbré d'une couronne de marquis. Supports, deux lions.

(D'argent à la bande de gueules).

Argent et cuivre. Ma Collection.

CLX<sup>e</sup> et CLXI<sup>e</sup> Mairie.

1776-1782.

Maire. — M. Jean-Baptiste Gellée de Premion.

(A déjà été Maire de 1754 à 1762).

72. — A — DE LA MAIRIE DE M. GELLE DE PREMION. — Sur un cartouche, armes de la ville, timbrées d'une couronne murale, et entourées de la cordelière.

R — SIGNAT ITER. — A l'exergue, 1776. — Sur un cartouche, armes du Maire, timbrées de la couronne comtale. Supports : deux chevaux marins.

(D'azur au compas d'argent).

Argent. Ma collection.

73. — Autre semblable avec 1780-1781.

Cuivre et argent. Ma collection.

CLXII<sup>e</sup> et CLXIII<sup>e</sup> Mairie.

1782-1786.

LXXXVI<sup>e</sup> Maire. — Maître Jean-Jacques Berouette.

74. — A — DE LA MAIRIE DE M. BEROUETTE. — Armes de la ville sur un cartouche, surmonté de la couronne murale, et entouré de la cordelière.

R — INTE DOMINE SPERAVI. — A l'exergue, 1782-1783. — Sur un cartouche, écu du Maire, surmonté d'une couronne comtale. Supports, deux lions, un grimpant et l'autre assis.

(D'argent à trois chevrons d'azur, accompagné de quatre roses de . . . . . en chef et une en pointe).

Argent. Ma collection.

#### CLXIV<sup>e</sup> Mairie.

1786-1787.

LXXXVII<sup>e</sup> Maire. — M. Georges Guérin de Beaumont.

75. — A — DE LA MAIRIE DE M. GUERIN DE BEAUMONT. — Armes de la ville sur un cartouche timbré de la couronne murale à cinq créneaux et entouré de la cordelière.

R — STAT ET CORONATUR. — A l'exergue, 1786-1787. — Dans un cartouche orné de fleurs pendantes, écu du Maire, surmonté de la couronne comtale et posé sur une galerie ornée de quatre feuilles.

(D'azur au mont à plusieurs copeaux d'argent, surmonté d'une couronne de chêne).

Argent. Ma collection.

#### CLXV<sup>e</sup> Mairie.

1778-1789.

LXXXVIII<sup>e</sup> Maire. — M. Pierre Richard de la Pervençère.

76. — A — DE LA MAIRIE DE M. RICHARD DE LA PERVANCHERE. — Armes de la ville sur un cartouche timbré de la couronne murale à cinq créneaux, et entouré de la cordelière.

R — Sans légende. — A l'exergue, 1787-1788. — Ecu du Maire sur un cartouche timbré d'une couronne de marquis. Supports : deux lions.

(D'azur à six macles d'or, 3. 2. 1.).

Argent. Ma collection.

CLVI<sup>e</sup> Mairie.

1789-1790.

LXXXIX<sup>e</sup> Maire. — Christophe Claire Danyel de Kervegan.

77. — A — DE LA MAIRIE DE M. DE KERVEGAN. — Armes de la ville sur un cartouche timbré de la couronne murale à cinq créneaux, et entouré de la cordelière.

R — Sans légende. — A l'exergue, 1789-1790. — Armes du Maire sur un cartouche timbré de la couronne comtale, entre deux rameaux.

(De gueules au sautoir d'or, accompagné de deux besants de même, l'un en chef, l'autre en pointe).

Argent. Ma collection.

La Mairie de Nantes a été créée par lettres patentes du roi François II, données à Blois, au mois de janvier 1559; elles furent lues et enregistrées au Parlement le 30 avril 1560.

Le premier jeton connu porte la date de 1582, et la série continue presque sans interruption jusqu'en 1790. Cette histoire des Maires de Nantes par les jetons est peut-être unique en France.

6<sup>o</sup> PROCUREURS DES VILLE ET COMTÉ DE NANTES.

A — LVD. XVI. REX. CHRISTIANISS. — Buste du Roi à droite avec les cheveux frisés et tombant jusqu'aux épaules.

R — PROCUREVRS. DE LA VILLE ET COMTE DE NANTES. — Armes de la ville de Nantes, sur un cartouche, timbrées d'une couronne murale à cinq créneaux, et entourées de la cordelière.

Argent. Ma collection.

Il n'apparaît pas que les procureurs aient eu des jetons avant Louis XVI.

## 7° NOTAIRES DE NANTES.

A — LVD. XVI. REX CHRISTIANISS. — Buste du Roi à droite avec les cheveux frisés et tombant sur les épaules.

R — NOTARII. REGIS. COMIT & DICEC. NANNET.  
(Notaires du Roi du comté et diocèse de Nantes). Ecu écartelé de France et de Bretagne, sur un cartouche timbré de la couronne royale.

Argent. Ma collection.

Il existe des émissions du même type à l'effigie de Louis XV.

## 8° CORPORATIONS. — MARCHANDS DE DRAPS DE NANTES.

A — IN TE SPERANT OCVLI OMNIVM. — Sur un cartouche, armes de la ville de Nantes, timbrées de la couronne murale, à cinq créneaux, et entourées de la cordelière.

R — VINCIT CONCORDIA FRATRVM. — Hercule assis sur la peau d'un lion et brisant des faisceaux ; au loin, la mer sillonnée de navires.

Argent.

J'emprunte cette description à l'ouvrage de MM. Perthuis et de la Nicollière. Ils attribuent ce jeton à « cette antique et « florissante corporation des marchands de draps, dont le nom « se rencontre honorablement cité dans les annales. »

## 9° MAIRES DE RENNES.

A quelle cause faut-il attribuer la rareté des jetons des Maires de Rennes ? Je ne l'ai pas trouvée. Les seuls jetons

connus appartiennent aux Mairies de M. Hévin et de M. La Motte-Fablet.

M. Hévin fut maire deux fois, en 1742 et en 1758.

M. de La Motte-Fablet lui succéda en 1781.

Quant aux jetons des échevins et de l'administration municipale de Rennes, qui ne portent aucun millésime, il est difficile de dire s'ils sont antérieurs à la mairie de M. Hévin. Ils me paraissent plus anciens et je crois en trouver la preuve dans la forme des écussons et des armoiries qu'ils représentent. Mais, je le répète, c'est une simple supposition. De même, je crois le jeton des échevins plus ancien que celui de l'administration municipale, dont la fabrication est plus parfaite.

1° A — DE LA MAIRIE DE M. HEVIN. — Armes de la ville de Rennes, sur un cartouche, surmonté d'une couronne de marquis; le tout placé sur un socle orné, au milieu duquel est une hermine au naturel. Supports : deux levriers portant chacun une cravate semée de mouchetures d'hermines.

R — PRAESTABIT QUOS DECET USUS. — A l'exergue, 1758. — Sur un cartouche, armes du Maire surmontées d'une couronne de marquis, et placées sur un socle orné. Supports : deux levriers.

(D'azur à l'ancre d'argent, surmontée de deux étoiles de même).

Argent. Ma collection.

Je crois intéressant de transcrire ici l'arrêt de la cour de Rennes, ordonnant l'enregistrement des lettres patentes du Roi qui confirment les anciennes armoiries de la ville de Rennes.

Charles, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,  
A tous présents et à venir salut :

Notre cour royale de Rennes a rendu l'arrêt suivant :

Audience publique de la cour royale de Rennes, première chambre, tenue le 6 juillet 1825, par Messieurs Boullaire Villemoisin, conseiller doyen, faisant fonctions de président, Le Graverend, de la Marre, le sire Papin, et Kerautem, conseillers.

Lucas Bourgerel, conseiller auditeur.

Présent : Monsieur Potier, substitut.

A cette audience, Monsieur Potier, substitut de Monsieur le Procureur général,

A présenté à la cour les lettres patentes du Roi données à Saint-Cloud le 18 mai 1825, par lesquelles le Roi confirme les armoiries anciennes de la ville de Rennes, département d'Ille-et-Vilaine, et qui sont :

« Palé d'argent et de sable de six pièces, et au chef d'argent chargé de cinq mouchetures d'hermines »

Dont ladite ville était en possession.

Et a requis que, après lecture faite par le greffier, desdites lettres patentes, il plaise à la cour ordonner qu'elles soient enregistrées à son greffe.

La cour faisant droit au réquisitoire dudit substitut, de Monsieur le Procureur général, lui décerne acte de la présentation des lettres patentes du Roi du 18 mai 1825, par lesquelles le Roi confirme les anciennes armoiries de la ville de Rennes, telles quelles sont coloriées et décrites auxdites lettres; pareil acte de la lecture en faite à l'audience par le greffier; ordonne qu'elles seront enregistrées en son greffe; pour y avoir recours au besoin.

Fait et prononcé en l'audience publique de la première chambre de la cour royale de Rennes, le 6 juillet 1825. Signé : Boullaire Villemoisan et Pontallié, commis-greffier.

Enregistré à Rennes, le 7 juillet 1825, N° 183, C<sup>e</sup> 5; reçu onze francs, décime compris. Signé : Illisible.

2° A — DE LA MAIRIE DE MR DE LA MOTTE FABLET.

— Armes de la ville de Rennes, sur un cartouche, timbrées d'une couronne comtale; le tout placé sur un entablement, qui est supporté par deux consoles reliées entre elles par une guirlande de fleurs et de fruits. Supports, deux lévriers, ayant chacun une cravate semée de mouchetures d'hermines, sous l'entablement, le nom du graveur, CATTEAUX.

R — CIVIUM DELECTO BIS PRÆFECTUS URBIS. — Armes du Maire, de..... à l'arbre arraché de. ... accosté



à gauche d'une hermine de sable, et à droite d'une merlette de..... (impossible de voir les émaux); placés sur un entablement orné de deux guirlandes de fleurs et de fruits. Mêmes supports qu'au droit.

Argent et cuivre. Jetons de forme octogone.— Musée de Rennes.

M. de la Motte Fablet exerça une première Mairie de 1781 à 1784, et fut continué dans ses fonctions de 1785 à 1788.

Le jeton appartient à la seconde Mairie.

---

### 10° ECHEVINS DE RENNES.

A — JETTON DES ECHEVINS. — Sur un cartouche, écu des armes de la ville de Rennes, timbré d'une couronne de marquis; au bas de l'écu, dans un petit cartouche, hermine au naturel, passant à gauche. Supports : deux levriers portant chacun une cravate semée de mouchétures d'hermines.

R — HONORIFICUM MUNUS. — Sur un cartouche très ornementé, les armes de Bretagne, timbrées d'une couronne de marquis.

Argent. Ma collection.

---

### 11° ADMINISTRATION MUNICIPALE DE RENNES.

A — ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Armes de la ville de Rennes timbrées d'une couronne de comte. Supports : deux levriers ayant chacun une cravate semée de mouchetures d'hermines.

R — HONORIFICUM MUNUS. — Sur un cartouche, les armes de Bretagne timbrées d'une couronne ducale.

Argent. Ma collection.

## 12° PERSONNAGES.

*De Montbourcher.*

1. A — Sans légende. — Ecusson d'or à trois channes ou marmites de gueules, surmonté d'une couronne de comte. Supports : deux levriers.

R — DVM. FERVET. OLLA. FERVET. AMICITIA. — A l'exergue, 1663! — Marmite bouillante.

Cuivre. Ma collection.

Ce jeton dont la devise est une variante du vers *donec felix eris multos numerabis amicos*, ne porte aucun nom qui puisse aider à une attribution.

Il ne peut appartenir à René de Montbourcher « dont les « chasteleynes, terres et seigneuries du Bordage, Mézières, « Chané, Montbourcher et Sérigné, leurs appartenances et « dépendances, ont esté créé, érigé et élevé en tiltre, qualité, « prééminence et dignité de marquisat du Bordage » par lettres patentes du Roi enregistrées au Parlement le 13 octobre 1656, puisque ce jeton porte une couronne de comte au-dessus des armoiries. Alors comme aujourd'hui, un comte peut se donner une couronne de marquis, mais il n'est pas dans la nature humaine qu'un marquis prenne une couronne de comte.

Ce René de Montbourcher, marquis du Bordage, a-t-il eu un fils qui aurait pris le titre de comte. Rien ne l'établit. Il est donc à peu près certain que ce jeton n'appartient pas à la branche des Montbourcher du Bordage. Il ne peut alors être attribué qu'à la branche des Montbourcher de la Maignane.

Un René de Montbourcher de la Maignane a été reçu conseiller au Parlement de Bretagne, le 21 août 1669.

Est-ce à ce Montbourcher qu'il faut attribuer notre jeton ?

Il est difficile de le déclarer. Quoi qu'il en soit, il présente un réel intérêt. Il montre l'importance que cette vieille famille continuait d'avoir en Bretagne.

*De Rosmadec et de Guébriant.*

2. A — + A. TERNVM. HIS. STABIT. NANNETA. COLVMNIS. — A l'exergue, 1671. — Ecu de Rosmadec, pallé de six pièces argent et azur, timbré d'une couronne ducale. Supports : deux hermines.

R — + FRANCO. DECVS. ADDO. DECORI. — Ecu de la maison Budes de Guébriant, placé entre deux palmes, et timbré de la couronne ducale.

(D'argent au pin arraché de sinople, accosté de deux fleurs de lis de gueules).

Cuivre.

Ce jeton appartenait en 1873 à la comtesse Armel de Rougé, née Alix de Guébriant.

Par lettres patentes, en date à Paris, du 18 décembre 1666, le Roi a nommé Sébastien de Rosmadec, marquis de Molac, « son lieutenant général au gouvernement de Bretagne, en « l'estendue de la ville, chasteau, comté et évesché de « Nantes, duquel le sieur Duc Mazarinī estoit cy devant « pourveu ».

Le marquis de Rosmadec de Molac a prêté serment à l'audience du Parlement de Bretagne le premier jour d'avril 1667.

Par lettres patentes données à Versailles le 23 juillet 1681, le Roi a nommé le marquis Rosmadec de Molac fils, son lieutenant général en Bretagne, dans l'étendue des ville, château, comté et évêché de Nantes, au lieu et place, et sur la demande du marquis de Rosmadec de Molac, père. Le nouveau gouverneur a prêté serment devant le Parlement à l'audience du 20 septembre 1681. C'est donc par erreur que MM. Perthuis et de la Nicolière déclarent que Sébastien de Rosmadec, marquis de Molac, a été gouverneur des ville et château de Nantes depuis 1666 jusqu'à sa mort arrivée à Paris en 1693.

Le marquis de Rosmadec de Molac, père, avait épousé à Paris le 11 septembre 1655 Renée Budes de Guébriant, nièce du maréchal de France de ce nom.

3. A — L. J. DE MADAILLAN ENS. DES GENS. D'ARMES DU ROY. — A l'exergue, 1717. — Ecu écartelé aux 1 et 4 tranché d'or et de gueules, aux 2 et 3, d'azur au

lion d'or, armé, lampassé et couronné de même ; surmonté d'une couronne ducale, et reposant sur un cartouche. Tenants : deux sauvages, appuyés sur leurs massues.

R — QUO JUBET IRATUS JUPITER. — Dans le champ, la foudre sillonnant les nuages. — A l'exergue, un badelaire et un couperet (?) en croix.

Cuivre. Collection Harscouet de Keravel.

Madaillan, comte de Chauvigny, sieur de Cahan et de Montalaire était originaire du Languedoc et vint se fixer en la paroisse du Fougeray, évêché de Nantes, avant 1670, puisqu'à cette date il a justifié de 7 générations à la réformation.

### 13° RENTES FÉODALES.

Les rentes féodales devaient être nombreuses en Bretagne, et cependant les jetons qui les rappellent sont très rares. Je n'en connais qu'un seul.

A — Un chat marchant à gauche.

R — RENTE | RENDVE | A LA | HAVARDIERE | 1750.  
— En cinq lignes dans le champ.

Ce jeton en cuivre est gravé au trait. Ma collection.

Le fief de la Havardière est situé en la commune d'Acigné, près Rennes.

Probablement, ce jeton était remis, à titre de reçu, au débiteur de la rente. M. Decombe, directeur du Musée archéologique de Rennes, se rappelle que, dans son enfance, il a eu en sa possession quelques jetons de cette rente. Il n'y attacha aucune importance et ne peut dire ce qu'ils sont devenus. Il eut été intéressant de vérifier si chaque jeton portait une date différente.

Je n'ai pu découvrir dans quelle circonstance cette rente avait été constituée. Elle avait nécessairement sa raison d'être, comme toutes les redevances. Il me revient en mémoire une

rente d'une nature particulière, et dont l'origine a pu être établie.

A la fin du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, ou au commencement du <sup>xv</sup><sup>e</sup>, les Anglais assiégeaient le château de Chantocé, situé sur les bords de la Loire. Le sire de Chantocé convoqua tous ses hommes d'armes et les seigneurs qui avaient fait alliance avec lui. Un seul ne répondit pas à l'appel; ni lui ni aucun des siens ne vinrent aider à repousser les Anglais. Le sire de Chantocé, pour reconnaître le secours qui lui avait été donné, remit certaines redevances; mais il en imposa une nouvelle à celui qui, relevant de lui, l'avait oublié dans une circonstance d'honneur. Pour rappeler ce manque aux devoirs de la chevalerie, le seigneur félon et ses successeurs à perpétuité, furent obligés de venir chaque année, à l'époque du siège du château de Chantocé, offrir à la châtelaine qui y résidait, une quenouille chargée de filasse, posée sur un coussin de soie dans une charrette traînée par quatre bœufs blancs sans tache.

En septembre 1444, la rente fut remise à Françoise de Dinan, femme de Gilles de Bretagne, qui résidait alors au château de Chantocé.

Je tais le nom du seigneur félon; ce n'était pas un Breton.

---

#### 14° COMPAGNIE DES INDES.

---

A — Sans légende. — A l'exergue, COMPAGNIE DES INDES. 1723. en deux lignes. — Ecu de sinople, au mont d'argent chargé d'un fleuve au naturel couché et appuyé sur une urne; au chef d'azur, semé de fleurs de lis d'or, soutenu d'une fasce en divise d'or; surmonté d'une couronne ducale. Tenants : deux femmes sauvages couronnées et portant chacune un arc.

R — SPEM AVGET OPESQVE PARAT. — Vaisseau voguant à gauche à pleines voiles sur une mer tranquille.

Argent. Ma collection.

Dès le commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, une compagnie des Indes Orientales existait à Port-Louis. Peu à peu, elle s'adjoignit d'autres compagnies, notamment celles de Guinée et du Canada; et elle acquit bientôt une importance telle que, en septembre 1664, le Roi lui accorda de prendre des armoiries, qui furent d'azur à une fleur de lis d'or entre deux branches de palmier et d'olivier se rejoignant par une fleur de lis d'or. Devise : *florebo quocumque feriar*. Tenants, deux femmes représentant la paix et l'abondance.

C'est vers 1720 que la ville de Lorient qui s'était fondée progressivement, devint le siège de la compagnie des Indes. Elle eut ses armoiries spéciales, dans lesquelles fut comprise partie des nouvelles armoiries de la compagnie représentées sur le jeton.

---

#### 15° JETONS SATIRIQUES.

---

A — BERTRAND INTENDANT DE BRETAGNE. —  
Tête à deux faces, comme celle de Janus. Dessous, un gibet (?)  
R — MONVMENT | DE LA | HAINE | PVBLIQUE |  
1788. — en cinq lignes dans le champ.

Cuivre. Ma collection.

Ce jeton a dû être frappé à Rennes vers la fin de 1788. Je n'ai pas à rappeler les graves évènements qui se sont passés à cette époque, ni à rechercher la responsabilité, qui peut peser sur le comte de Thiard, gouverneur de la province, et sur M. Bertrand de Molleville, intendant général des finances en Bretagne. Ce qui est certain, c'est qu'à cette époque, la Bretagne tout entière, et Rennes particulièrement, étaient soulevées d'indignation contre ces deux personnages, qu'elles réunissaient dans une haine commune.

Cet état des esprits, qui ne peut être contesté, me porte à croire que les deux têtes représentées sur ce jeton, sont celles du comte de Thiard et de M. Bertrand de Molleville. Si la légende ne porte qu'un nom, c'est que, malgré tout, on

respectait encore jusqu'à un certain point celui qui représentait la personne du Roi. On le haïssait, mais on ne le nommait pas.

Ce Bertrand de Molleville fut installé à Rennes, comme intendant, le 8 juin 1784. C'est sous son administration, que fut ouverte la rue à laquelle on a donné son nom, malgré l'impopularité dont il jouissait déjà. Le 17 mai 1788, après qu'il eut, avec le comte de Thiard, envahi le palais avec la force armée, le peuple indigné se transporta dans la rue Bertrand, arracha les écritaux qui portaient le nom de l'intendant, et les remplaça par cette inscription : *Rue du Tartufe*. Cette rue porta depuis différents noms, et c'est dans la restauration qu'on lui rendit le nom de Bertrand, qu'elle porte encore aujourd'hui.

---

#### 16° JETONS SANS ATTRIBUTION.

---

Il me reste à parler de deux jetons en cuivre qui font partie de ma collection. Depuis longtemps j'en cherche l'attribution; j'ai consulté bien des amateurs et tous jusqu'à présent, partagent mon embarras. Je ne peux donc que les décrire, et donner la traduction possible des légendes.

A — Légende intérieure : CAPI POTEST. CORRVMPI NON POTEST. (Elle peut être prise, elle ne peut être souillée.)

Légende extérieure : INTEGRITAS PVRI VELLERIS EST IN PRETIO 16-53; un fleuron entre les chiffres 6 et 5. (La pureté d'une toison sans tache est appréciée, ou est d'un grand prix). Dans le champ, bannière ducal, semée de mouchetures d'hermines; au-dessous, un paysage représentant des vallons.

R — CANDOREM NOTA NVLLA. NIGRVM NOTA SIGNAT HONORIS. (Aucune marque ne désigne le blanc, une marque d'honneur indique le noir). Ecu gironné de huit pièces de mouchetures d'hermines et d'or, surmonté

d'un casque grillé et taré en tiers, orné de ses lambrequins et ayant un dragon pour cimier.

Le second jeton, qui est évidemment rogné, et qui devait avoir des légendes, représente :

A — Légende rognée. A l'exergue, VTIL. PVBL. MDCLV. Grand édifice composé de trois corps de bâtiments surmontés de flèches; à gauche, une roue (comme celle d'un moulin); à droite, un objet effacé.

R — Légende rognée. Même écu gironné que celui du jeton précédent, avec le même casque, les mêmes lambrequins, le même cimier.

Il est manifeste, que ce jeton, qui porte la date de 1655, appartient au même personnage, qui a fait frapper en 1653 le jeton précédent, puisque l'écu est le même dans les deux pièces.

J'ai cherché dans les armoriaux de Bretagne les familles qui possédaient cet écu gironné.

Un Bouttier, sieur de Château Dacy et du Bois Hamon portait un écu gironné d'hermines et de gueules de 6 pièces.

Un Massuel, sieur de la Bouteillerie, et du Bois de Bintin avait un écu gironné de six pièces de gueules et d'hermines.

Dans nos deux jetons, l'écu est gironné de 8 pièces d'hermines et d'or.

Une seule famille, celle de la Garde du Cleusiu avait l'écu gironné de huit pièces de gueules et d'hermines.

Ce qui est certain, c'est que le personnage qui a fait frapper les deux jetons, appartenait à une famille illustre, ou, tout au moins, remplissait en Bretagne des fonctions importantes. De plus il faisait partie d'une famille bretonne.

Quel est ce personnage ? Je laisse à d'autres le soin de le découvrir.

---

#### RECTIFICATIONS.

---

*Errare humanum est, sed perseverare diabolicum.*

Ce principe me revient en mémoire en relisant la notice



que j'ai adressée à la *Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, en 1879, sur un jeton de Bretagne.

A l'époque, où j'ai fait ce travail, je ne connaissais pas l'existence de certains jetons, portant à la légende les mots *dux Britanniae*. Bigot lui-même les ignorait, puisque dans son traité sur les monnaies des province et duché de Bretagne, publié en 1857, il déclare : « qu'on n'a trouvé aucune monnaie, qui rappelât les fils de François successivement couronnés à Rennes, comme Ducs de Bretagne, l'un en 1532, l'autre en 1539 » et il ajoute que le seul souvenir numismatique de ces derniers consiste en un jeton frappé en l'honneur du Dauphin, qui fut depuis Roi de France, sous le nom de Henri II.

C'est là une première erreur commise par Bigot, et répétée par moi. Non seulement il existe d'autres jetons de Henri, dauphin, duc de Bretagne, mais il s'en trouve aussi au nom de son frère aîné, François, dauphin, duc de Bretagne.

Dans une brochure, intitulée *Bretagne et Dauphiné, notices sur des médailles et des jetons frappés aux armes de France, Dauphiné et Bretagne*, publiée par M. Vallier, membre de la Société française d'archéologie, en 1881, en réponse à ma brochure de 1879, se trouve la description de trois jetons au nom de François, dauphin, duc de Bretagne, et celle de douze jetons, y compris le mien, au nom de Henri, dauphin, duc de Bretagne. Tous ces jetons sont décrits dans ce rapport, à la série des jetons des ducs de Bretagne.

---

Une autre erreur a été commise dans la description du revers. Je ne puis mieux la réparer, qu'en citant la partie de la notice de M. Vallier, qui concerne cette description.

« S'il vous en souvient, Messieurs, j'ai reproduit, dans la première partie de cette monographie, la description que M. Fournier donne à ce jeton, sur le revers duquel il a voulu reconnaître — du reste avec beaucoup de réserve — le fruit du grenadier, arrivé à la maturité, et montrant ses grains; mais en même temps il ajoutait, qu'il ne voyait

« plus comment la grenade et la devise pouvaient marcher  
 « ensemble; et il concluait sagement, qu'en pareille occu-  
 « rence, il préférerait ne rien affirmer. Au point où nous en  
 « sommes arrivés, je crois donc qu'il est inutile d'insister sur  
 « une interprétation, que le mauvais état seul de la pièce ne  
 « lui a pas permis de trouver lui-même. Cette éclipse en effet  
 « varie un peu dans la manière dont elle est représentée :  
 « sur le N° 2, le corps opaque qui s'interpose entre le globe  
 « éclipsé en partie et le soleil, a été laissé complètement nu ;  
 « et pour qui le considère ainsi, sans pouvoir le comparer à  
 « l'éclipse des autres jetons, je comprends très bien que l'on  
 « soit porté à ne voir dans cette image qu'un croissant, dont  
 « les pointes se touchent un peu trop, puisqu'elles se con-  
 « fondent ; mais ce détail échappe à l'observateur ; et si la  
 « réflexion ne s'en mêle pas, quand on a lu la légende, je  
 « conçois fort bien aussi que l'on puisse ne pas songer à une  
 « éclipse, surtout quand elle est ainsi représentée. Sur les  
 « autres jetons, au contraire, le graveur, éclairé sans doute  
 « par le défaut du premier, a eu l'excellente idée de couvrir  
 « de hachures le disque éclipsant, de manière à le dessiner  
 « parfaitement sur le disque éclipsé, et à forcer le spectateur  
 « à pénétrer le sens des rapports existant entre l'image et la  
 « légende. »

L'éclipse est représentée sur les jetons, 2. 3. 4. 5 et 6 de la série des jetons des Ducs, à l'article concernant Henri, dauphin, duc de Bretagne.

Dans l'étude de l'archéologie, comme dans celle de la numismatique, il faut se défier de l'imagination qui est presque toujours la pire des conseillères, et il ne faut rechercher la solution de ce qui est problème que dans des documents positifs et sérieux. Et maintenant que je possède ces documents positifs et sérieux, je me félicite des doutes que j'émettais, lorsque je publiais pour la première fois la description du jeton de Henri, dauphin, duc de Bretagne.

Aujourd'hui, la lumière est faite sur ce point, jusque alors inexpliqué, et je suis heureux d'avoir contribué, d'une manière indirecte, il est vrai, à faire cette lumière.

---

Dans ma brochure de 1879, je disais que le dauphin François était le dernier duc, qui ait reçu la couronne suivant les anciens usages ; que son frère Henri, qui, à sa mort fut fait duc de Bretagne, n'eut qu'un titre honorifique, qu'il cessa de porter à son avènement au trône en 1547. Je pensais qu'à partir de cette année 1547, où la réunion de la Bretagne à la France fut complète, aucun autre personnage n'avait porté le titre de duc de Bretagne. Je me trompais encore, et je crois intéressant de signaler à la fin de ce travail certains documents qui établissent que le titre de duc de Bretagne a été donné postérieurement au dauphin Henri.

---

SÉANCE DE FEBVRIER 1704 (VOLUME 302).

*Audience du vendredy 18 juillet 1704.*

---

A esté vëue, chambres assemblées, la lettre de cachet du Roy, donnée à Versailles, le 30 juin dernier, signée, Louis ; et plus bas, Colbert ; par laquelle sa Majesté mande à la cour que les bénédictions qu'il a pleu à Dieu de répandre sur luy et sur son royaume, viennent d'estre augmentées par la naissance du fils, dont sa petite fille la duchesse de Bourgogne est accouchée heureusement le 25 de ce mois, et que ledit seigneur Roy fait nommer duc de Bretagne ; comme cette nouvelle assurance, que la divine providence veut donner à ses peuples, d'une longue succession dans sa famille, affermit leur bonheur, elle rend aussi sa joie plus vive ; et rapportant à Dieu tous les heureux évènements dont il lui a pleu remplir le cours de son règne ; son intention est qu'on luy en rende incessamment des actions de grâces dans toute l'étendue de son royaume ; ayant pour cet effet escript aux archevesques et evesques de son royaume, d'en faire chanter le *Te Deum* dans leurs églises. Il fait à la cour cette lettre, par laquelle il luy mande et ordonne d'assister en corps et en robes rouges à la cérémonie qui en sera faite dans l'église cathédrale de

Rennes, et donner au surplus toutes les autres marques de réjouissances publiques accoutumées en pareil cas, et de n'y faire faute, car tel est son plaisir.

Et sur ce, les gents du chapitre ayant estés mandés et entrés en ladite cour : Messire Pierre de Brillhac, premier président, leur a dit que la cour venait d'arrester, qu'elle se trouverait dimanche prochain, environ les trois heures de relevée en l'église cathédrale de Rennes. pour assister au *Te Deum* qui sera chanté en action de grâces à Dieu pour la naissance du duc de Bretagne.

---

SÉANCE D'AOUST 1706 (VOLUME 307)

*Audience du jedy, 27 janvier 1707.*

---

A esté veue au bureau, chambres assemblées, la lettre de cachet du Roy, donnée à Versailles le 10<sup>e</sup> jour du présent mois de janvier, signée Louis, et plus bas, pour le Roy, Colbert ; par laquelle ledit seigneur Roy mande à la cour qu'il a pleu à Dieu de respandre de nouvelles bénédictions sur luy et sur son Royaume, par la naissance d'un fils, dont sa petite fille la Duchesse de Bourgogne est accouchée le huictième de ce mois, et qu'il fait nommer Duc de Bretagne ; cette grâce qui donne de nouveau à ses peuples une longue postérité dans sa famille, l'oblige à tesmoigner incessamment par des prières publiques, la juste et nouvelle reconnaissance qu'il a en ce nouvel effet de la bonté divine ; ledit seigneur escript aux archevesques et evesques de son royaume d'en faire chanter le *Te Deum* dans leurs églises, et il fait à la cour cette lettre etc, (la suite comme à l'arrêt précédent).

---

SÉANCE D'AOUST 1709 (VOLUME 314).

*Audience du vendredy 7<sup>e</sup> Mars 1710.*

---

A esté veue au bureau, chambres assemblées, la lettre de

cachet du Roy, donnée à Versailles le 20 febvrier dernier, signée Louis, et plus bas, pour le Roy, Colbert, par laquelle sa Majesté mande à la cour que la naissance d'un second fils, dont sa petite fille, la duchesse de Bourgogne est heureusement accouchée, et que sa Majesté a nommé duc d'Anjou, est pour elle un nouveau sujet de remercier Dieu des bénédictions qu'il continue de respandre sur sa famille. Comme ledit seigneur Roy sçait par une longue expérience combien ses sujets s'intéressent à son augmentation, il veult aussi qu'ils joignent à ses remerciements les actions de grâces dues à la divine providence, etc. (Comme à l'arrêt du 18 juillet 1704).

---

Il résulte de ces documents que du mariage de Louis de Bourgogne, petit fils de Louis XIV, avec Marie Adelaïde de Savoie, sont nés trois enfants.

L'aîné, né le 25 juin 1704, fut fait duc de Bretagne. Il a dû mourir avant 1707, puisque le second fils, également nommé duc de Bretagne, est né le 18 janvier 1707.

Le troisième fils, le duc d'Anjou, est né le 15 février 1710; il ne pouvait être fait duc de Bretagne, puisque son frère vivait encore, et n'est mort qu'en 1711.

Leur père, Louis de Bourgogne, époux de Marie Adelaïde de Savoie, est mort lui-même en 1712.

Par cette mort, le troisième fils, le seul qui ait survécu à son père, devint dauphin en 1712, et roi de France le 1<sup>er</sup> septembre 1715, à la mort de Louis XIV.

Sans la mort prématurée des deux frères du duc d'Anjou, il serait arrivé qu'un duc de Bretagne, pour la seconde fois se serait assis sur le trône de France.

---

Je suis arrivé à la fin de la tâche que je m'étais projetée. Il est certain que beaucoup d'autres jetons appartenant à la Bretagne, ont échappé à mes recherches. Je fais appel à tous mes collègues de la *Société d'Emulation des Côtes-du-Nord* pour compléter mon travail, et le rectifier, car j'ai pu commettre encore quelques erreurs.

Cette étude des jetons montre combien notre province est riche en souvenir de tous genres, et prouve que tout n'est pas dit sur le passé de notre pays. Il appartient surtout à nos jeunes collègues, qui ont l'avenir devant eux, de continuer ce que nous avons commencé. Il apprendront ainsi à aimer la Bretagne comme nous l'aimons, et dominés par cet amour du pays, ils resteront Bretons, toujours et quand même.

---

